

ÉDITION 2023

Ensemble pour l'avenir de nos territoires

La Région
à vos côtés



édito

Ensemble pour l'avenir de nos territoires

Plus qu'imaginer l'avenir, il nous appartient à nous, élus de la République, de le construire en étant simultanément dans l'action et dans l'anticipation ; en étant à la fois protecteurs et précurseurs.

Je salue l'engagement de chacune et chacun d'entre vous. Je connais la difficulté de votre mission, pour l'exercer encore comme conseillère municipale à Martres-Tolosane, mais aussi son sens profond : faire battre le cœur des près de 4500 communes d'Occitanie et améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Avec un budget de 3,7 Mds€, la Région Occitanie est le 1^{er} partenaire des collectivités mais aussi des entreprises qui font vivre et rayonner nos territoires. Après la crise sanitaire, le contexte international est marqué par la guerre en Ukraine, la flambée des prix de l'énergie et des matières premières, une très forte inflation, de nombreuses familles fragilisées et des conséquences lourdes sur vos budgets. Je pense aussi à l'urgence climatique et ses effets dévastateurs qui

se ressentent partout. Ces trois dernières années, la Région a produit des efforts exceptionnels pour contenir les effets d'une situation sanitaire inédite à l'échelle de notre pays et du monde entier.

La solidarité et la résilience dont nous avons fait preuve collectivement nous ont permis de continuer d'aller de l'avant et d'éviter que le taux de chômage n'explose.

Aujourd'hui, le rythme des investissements régionaux demeure très soutenu pour répondre à l'attractivité démographique de notre région qui doit accueillir plus de 42000 nouveaux habitants chaque année et leur offrir de bonnes conditions de vie (emploi, logement, services publics...).

Il se poursuit, avec une articulation plus forte de l'ensemble des cofinanceurs afin d'optimiser les chances de réussite de tous nos projets. Pour répondre à vos besoins, la Région a fait évoluer ses dispositifs pour plus d'adaptabilité et de réactivité. En réponse aux enjeux du Pacte Vert, l'accompagnement régional

vient désormais privilégier l'établissement de projets plus vertueux, plus sobres et plus justes, nous permettant de réussir, ensemble, à accélérer cette transition écologique et sociale indispensable.

Aujourd'hui, la Région Occitanie est au soutien de la vitalité de tous les territoires. La nouvelle génération de contrats territoriaux est en cours de finalisation avec l'ambition de réussir ensemble un rééquilibrage territorial et de permettre à tous de bénéficier de l'attractivité importante de notre Région. Un défi difficile est devant nous avec l'intégration du Zéro Artificialisation Nette et la révision de notre Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Je serai à vos côtés pour le relever dans la concertation et en gardant à l'esprit les réalités de nos territoires et du déficit d'infrastructures qui pénalise l'Occitanie. La Région Occitanie est celle qui doit créer le plus d'emplois (25 000 par an) afin que le chômage n'augmente pas et c'est pourtant la Région la plus enclavée de France. C'est ce que je plaide auprès du gouvernement et du législateur. La nouvelle version du guide des aides régionales que vous avez aujourd'hui entre les mains a été conçue pour vous faciliter l'accès aux services

régionaux. C'est un véritable annuaire des dispositifs et interlocuteurs à votre disposition, au quotidien. Nous sommes la Région qui investit le plus par habitant, celle qui propose la plus large palette d'aides aux collectivités.

Nous devons maintenir le dynamisme grandissant de notre région, fruit de notre travail collectif. Ensemble, poursuivons nos actions pour une ambition commune, le bien vivre, ici, en Occitanie. Vous pouvez compter sur moi.

Avec dévouement et fidélité,



**LA RÉGION
OCCITANIE EST
AU SOUTIEN DE
LA VITALITÉ DE
TOUS LES
TERRITOIRES,
RURAUX ET
URBAINS.**



© Fablen Ferrer

Carole Delga,
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée
Ancienne Ministre



Pont de Marchastel - Lozère (48)
© Boutonnet Laurent

index

p. 08

ENGAGEMENT #1 POUR L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

1. Pacte régional pour l'embauche
2. PASS et CONTRAT pour les entreprises
3. Soutien des entreprises face à la crise énergétique
4. Commerce de proximité
5. Filières stratégiques et locales
6. Métiers d'art et savoir-faire locaux
7. Économie circulaire
8. Foncier économique
9. Immobilier collectif
10. Enseignement supérieur sur tous les territoires
11. Formations pour les demandeurs d'emploi
12. 250 sites de formation
13. Formations sanitaires et sociales
14. Tiers-lieux Occitanie e-formation

p. 16

ENGAGEMENT #2 POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LE LIEN SOCIAL DANS NOS TERRITOIRES

15. Rénovation énergétique et mise en accessibilité des bâtiments publics
16. Équipements structurants Bourgs Centres
17. Tiers-lieux
18. Dotation Innovation et Expérimentation
19. Restauration collective
20. Logements communaux à vocation sociale
21. Logement social (bailleurs sociaux)
22. Logement social pour les jeunes ou étudiant.e.s
23. Équipements sportifs
24. Aide aux clubs sportifs
25. La Région au plus près de vos sportifs : les accompagnements de la Région
26. Patrimoine culturel
27. Équipements culturels
28. Festivals d'Occitanie
29. Diffusion culturelle de proximité
30. Langues et cultures régionales
31. Inventaire du patrimoine
32. Transformation des activités touristiques
33. Promotion de la destination Occitanie
34. Modernisation des stations littorales et des ports de plaisance

P. 28 Accompagner les dynamiques de nos territoires emblématiques

p. 30 **ENGAGEMENT #3** **POUR LES MOBILITÉS**

- 35. Aménagement des points d'arrêt d'autocars
- 36. Pôles d'échanges multimodaux
- 37. Conversion des flottes de véhicules
- 38. Transport à la demande
- 39. Transports d'intérêt local
- 40. Transport scolaire
- 41. Aide à l'achat de véhicules à faible émission pour les habitants
- 42. Aide à l'achat d'un véhicule utilitaire à faible émission pour les artisans
- 43. Aide à l'achat de vélo pour les habitants
- 44. Dispositif vélo pour les Personnes à Mobilité Réduite
- 45. Mobilités douces littorales
- 46. Bornes de recharge pour véhicules électriques

p. 38 **ENGAGEMENT #4** **POUR PROTÉGER LES HABITANTS**

- 47. Petite enfance
- 48. Installation de médecins dans nos territoires
- 49. Maisons et centres de santé pluri-professionnels
- 50. Accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés
- 51. Accompagnement des polices municipales

p. 44 **ENGAGEMENT #5** **POUR RÉUSSIR ENSEMBLE** **LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE**

- 52. Espaces publics résilients
- 53. Renouvellement urbain
- 54. Friches
- 55. Installation agricole
- 56. Occitanie 2040- SRADDET - ZAN
- 57. Gestion du trait de côte



Plage de l'Espiguette - Gard (30)
© Boutonnet Laurent

p. 50 **ENGAGEMENT #6** **POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE,** **ÉCOLOGIQUE**

- 58. Guichets Rénov'Occitanie
- 59. Extinction de l'éclairage public
- 60. Projets d'énergie renouvelables à gouvernance locale
- 61. Hydrogène
- 62. Transition agroécologique des agriculteurs
- 63. Projets Alimentaires de Territoire
- 64. Plateforme Occit'Alim
- 65. Biodiversité
- 66. Ressources forestières
- 67. Plantation d'arbres
- 68. Ressource en eau
- 69. Risque inondation
- 70. Réserves Naturelles Régionales
- 71. Environnement marin

p. 59 **LA RÉGION OCCITANIE** **À VOS COTÉS**

Principes généraux de mobilisation des aides

La Région au cœur des territoires

Tous acteurs de notre territoire

Les Maisons de Ma Région

Vos interlocuteurs sur le territoire

#1

Pour l'économie, l'emploi et le travail

Le défi de l'emploi est, en Occitanie, particulièrement fort : une attractivité démographique nécessitant de créer au moins 2000 emplois par mois pour ne pas augmenter le taux de chômage alors que dans le même temps de nombreux secteurs peinent à recruter.

La Région Occitanie, cheffe de file du développement économique, s'engage pour garantir les conditions d'un emploi de qualité, ainsi que la souveraineté et la transformation écologique de notre économie.





1. PACTE REGIONAL POUR L'EMBAUCHE : LEVER LES FREINS À L'EMPLOI ET RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DU TRAVAIL

Un catalogue partenarial de 70 solutions opérationnelles dans tous les bassins de vie (territoires ruraux, métropolitains, zones touristiques...), parmi lesquelles :

- > l'aide à la garde d'enfant,
- > le revenu régional écologique jeunes pour inciter les 18-29 ans à se tourner vers les métiers verts,
- > l'élargissement à de nouveaux publics et aux entreprises de l'aide de la Région pour la mobilité des demandeurs d'emploi,
- > l'incitation des entreprises aidées par la Région à accueillir des demandeurs d'emploi, apprentis et stagiaires en immersion
- > le développement des groupements d'employeurs,
- > l'aide aux entreprises à améliorer la qualité de vie au travail pour être attractives, ...

CONTACT

En proximité, des équipes dédiées pour vous informer et orienter les demandes vers le bon partenaire au sein des **Maisons de Ma Région, des Maisons de l'Orientation** et sur les salons **TAF** (Travail-Avenir-Formation).



En savoir +
RDV sur
laregion.fr/pacte-emploi

2. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES : LE PASS ET LE CONTRAT

Le « PASS » : simplification et rapidité pour les PME.

Le « CONTRAT » : appui stratégique et global pour les PME, ETI et les grandes entreprises. Ces outils se déclinent sur de nombreux champs d'action :

- > croissance,
- > innovation,
- > export,
- > relance et notamment dans les domaines de l'industrie, du service aux entreprises, du tourisme et du bois.

Par ailleurs, en appui à la compétence des intercommunalités, la Région pourra soutenir certains projets d'immobilier individuel des entreprises de votre territoire en privilégiant les PME qui sont dans des phases critiques de transformation (environnementale, sociale, technologique ...).

Vers qui les entreprises peuvent-elles se diriger ?

CONTACT

Contact antenne **Ad'Occ des Maisons de Ma Région** (voir pages 66-67)
www.hubentreprendre.laregion.fr

4. SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ DANS LES ZONES EN TENSION

La Région vous accompagne ainsi que vos entreprises pour soutenir la création ou l'extension de commerces de proximité dans votre ville, y compris dans le cadre de projets innovants et hybrides ou de développement des commerces ambulants.

Territoires éligibles : communes de moins de 5000 habitants hors métropoles, quartiers prioritaires de la politique de la ville, Bourgs-Centres d'Occitanie

3. SOUTENIR LES ENTREPRISES FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Face à l'urgence climatique, la Région accélère la transformation des entreprises vers un modèle de développement plus vert.

À travers le Pass transformation écologique, les entreprises peuvent initier une démarche de transformation sur des travaux d'amélioration écologique liés à la production de chaleur ou de froid renouvelable, la gestion de l'eau et des déchets, la sobriété énergétique, l'impact sur l'environnement ou encore la cybersécurité et leur digitalisation des process. En second niveau, les entreprises pourront être accompagnées sur des projets plus structurants et générateurs d'emplois notamment sur la transformation environnementale et sociale à travers les Contrats entreprise d'avenir et les contrats 3S (Stratégiques, Souverains et Structurants). Par ailleurs, la Région accompagnera les projets d'innovation au service des transformations à travers le Contrat innovation, répondant notamment à des enjeux sociétaux et environnementaux.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités, PME et personnes physiques (entreprise en cours de création).

SUBVENTION

	TAUX MAX	PLAFOND DE SUBVENTION
Porteur public	30 %	40 k€
Porteur privé	50 %	10 K€

En complément, **l'ARAC** peut vous accompagner pour vos projets d'acquisition de murs commerciaux (FOCCAL p. 47)

CONTACT

Service économie rurale Tél. 05 61 33 57 42

5. STRUCTURER LES FILIÈRES STRATÉGIQUES ET LOCALES

Pour chaque filière, des contrats régionaux construits en concertation avec l'ensemble des entreprises et acteurs définissent une feuille de route partagée et les actions structurantes à mettre en place.

Filières concernées : Textile-Laine-Cuir, pierre, bois, conchyliculture, pêche, nautisme, numérique, spatial, santé, mobilité, eau...

CONTACT

Direction des entreprises, emploi et partenariats économiques (DEEP)

Secrétariat_DEEP@laregion.fr

Toulouse 05 61 33 57 45 Montpellier 04 67 22 81 17

Direction de l'industrie, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (DIRES)

Toulouse 05 61 33 50 90 Montpellier 04 67 22 63 97.

Le Fonds Souverain Régional

Pour répondre aux enjeux stratégiques d'innovation, de transformation industrielle et de souveraineté économique et énergétique, la Région Occitanie et ses partenaires financiers déploient un **Fonds Souverain Régional visant 400 M€** décliné sur plusieurs volets :

- > L'ARIS, Agence Régionale des Investissements Stratégiques, répondant aux enjeux de souveraineté industrielle
- > des fonds dédiés aux infrastructures pour la transition énergétique (OCCIGEN) et à la transformation industrielle (OCCIDEV)
- > L'accompagnement du financement citoyen pour le développement des énergies renouvelables sous l'égide de l'AREC
- > L'abondement de fonds de capital-innovation pour les filières (IRDINOV 3, AELIS 2...).

CONTACT

Direction de l'industrie, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (DIRES)

Toulouse 05 61 33 50 90

Montpellier 04 67 22 63 97



Maison de Ma Région
Albi - Tarn (81) © Emmanuel Grimault

AD'OCC, l'agence de tous les potentiels économiques

L'agence de développement économique de la Région Occitanie, c'est une équipe de 180 personnes répartie sur les 72 000 km² du territoire régional. Notre mission : contribuer à la prospérité des entreprises et faciliter la vie des dirigeants.

AD'OCC 360°, c'est une offre de services à la carte. Pour aider à clarifier les besoins des entreprises, nous proposons un programme qui comprend 4 volets :

- > Trouver le bon financement,
 - > Oser l'export,
 - > Miser sur l'innovation,
 - > Réussir son implantation,
- Ou un peu des quatre !

Nos experts ont une compréhension pointue et technique des filières d'Occitanie et savent mettre en réseau les entreprises grâce à leur présence dans chacune des Maisons de Ma Région (voir pages 66-67).



En savoir +
RDV sur agence-adocc.com

6. ENCOURAGER LES ARTISANS D'ART ET LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

La Région soutient les professionnels du secteur des métiers d'art pour leurs investissements de matériels, des prestations de conseil, leur participation à des salons ou à des prix ou concours nécessitant la création d'une œuvre originale.

BÉNÉFICIAIRES

Professionnels des métiers d'art immatriculés depuis plus d'un an et participant à une démarche collective (route des métiers d'art, atelier d'art de France ou référencé à l'IMNA).

- > Taux max: 50 %
- > Aide plafonnée à 10 000 €
- > Dépenses éligibles supérieures à 1 000 € HT

CONTACT

Direction de l'économie locale, du tourisme, de l'agriculture et de l'alimentation / Service économie touristique méditerranée et urbaine (DELTA et SETMU)

Tél. 04 34 35 77 32 / 04 67 22 80 70

8. SOUTENIR LE FONCIER ÉCONOMIQUE

La Région porte une approche globale du foncier économique en intervenant sur les besoins stratégiques pour les implantations majeures et sur les requalifications, répondant à la logique du ZAN, du rééquilibrage territorial par zone d'emploi et de la relocalisation industrielle. Elle privilégie les projets vertueux et durables sur le plan environnemental. (Dispositif en cours d'établissement)

7. PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE

Avec le Plan régional d'actions en faveur de l'Économie circulaire (PRAEC), la Région s'est dotée d'une feuille de route pour engager tous les acteurs du territoire sur la voie de l'économie circulaire (Dispositif en cours d'établissement):

- > Aide aux études stratégiques et de faisabilité
- > Aide à la réalisation de projets locaux visant la réduction et une meilleure valorisation des déchets (réemploi, réparation, réutilisation, tarification incitative des déchets, optimisation du service public de prévention et gestion des déchets, tri à la source des biodéchets, installation de tri, recyclage et valorisation des déchets).
- > Aide au déploiement d'offres économiques visant à économiser les ressources et limiter la production de déchets (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité et de la coopération).

CONTACT

Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)

Toulouse 05 61 39 66 33
Montpellier 04 67 22 68 98



En savoir +
RDV sur
laregion.fr/PRPGD

BÉNÉFICIAIRES

EPCI (sauf métropoles), toutes structures publiques ou parapubliques détenues majoritairement par un EPCI ou la Région Occitanie (SEM d'aménagement, EPL, SPL, Syndicats mixtes...).

CONTACT

Direction de l'aménagement et de l'immobilier (DAI)
Toulouse 05 61 39 67 47
Montpellier 04 67 22 98 97

9. FINANCER LES OPÉRATIONS D'IMMOBILIER COLLECTIF

Pour favoriser le rééquilibrage territorial, la Région soutient, prioritairement en zones rurales, les projets de création, extension, réhabilitation d'immobiliers collectifs (pépinières, structures d'accueil collectif d'entreprises, hôtels d'entreprises, ateliers partagés). Au-delà, certains projets exemplaires pourront être financés sur des friches. (Dispositif en cours d'établissement)

BÉNÉFICIAIRES

EPCI (hors métropoles) et toutes structures publiques ou parapubliques détenues majoritairement par un EPCI ou la Région Occitanie (SEM d'aménagement, EPL, SPL, Syndicats Mixtes...). Privés sous conditions.

CONTACT

Direction de l'aménagement et de l'immobilier (DAI)

Toulouse 05 61 39 67 47

Montpellier 04 67 22 98 97

10. DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS TOUS LES TERRITOIRES

Le rééquilibrage territorial de l'offre d'enseignement supérieur est une exigence de justice sociale et territoriale.

La Région accompagne les **18 Villes Universitaires d'Équilibre** (VUE) d'Occitanie en élaborant avec chacune une feuille de route partenariale à 4-5 ans (Schéma local Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) et de la Vie étudiante), en concertation avec les acteurs de l'économie locale pour répondre aux besoins en compétences du bassin d'emploi. Cette feuille de route fixe les orientations pour **renforcer les filières existantes** et/ou **ouvrir de nouvelles formations**, dont certaines en lien avec les **métiers de demain**, en partenariat avec les établissements et les collectivités locales et en s'appuyant sur le développement de l'alternance. Des crédits européens (FSE) pourront être mobilisés.

CONTACT

Direction de l'industrie, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (DIIRES)

Toulouse 05 61 39 64 14

Montpellier 04 67 22 63 97

Les Écoles régionales du numérique

Lancées en 2015, les Écoles régionales du numérique répondent au besoin croissant de compétences dans le domaine du numérique, et offrent aux demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, un accès à des formations en proximité (déploiement sur les 13 départements).

La labellisation de ces formations s'appuie sur un conventionnement de 3 ans renouvelable entre la Région Occitanie qui prend en charge 100 % des frais pédagogiques, et la collectivité accueillante qui met à disposition des locaux et contribue à la mise en relation avec les acteurs économiques du territoire, et l'organisme de formation. 20 collectivités couvertes en région par ce dispositif.

CONTACT

Numéro vert formation emploi: 0800 00 70 70

11. FORMER LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Au travers de son Plan régional de formations, la Région propose 40 000 places de formations, pour un budget de 133 M€ pour le fonctionnement des formations et 107 M€ pour la rémunération des stagiaires.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une formation gratuite, entièrement financée par la Région en lien avec un métier, pour construire son projet ou se remettre à niveau. Les demandeurs d'emploi non indemnisés par l'assurance chômage peuvent également bénéficier d'aides de la Région: rémunération, aide au transport, aide à la garde d'enfants.

12. 250 SITES DE FORMATION

Plus d'un millier de modules de formations dispensées sur toute la Région, dans les tiers-lieux formation ou à distance grâce à une offre 100 % en ligne.



RDV sur
occitanie-eformation.laregion.fr



En savoir +
RDV sur meformerenregion.fr
Maisons de Ma Région ou Les Maisons de l'Orientalisation pour bénéficier d'un conseil personnalisé

L'orientation près de chez soi

Les Maisons de l'Orientalisation à Montpellier et Toulouse accueillent tous les publics en proximité (scolaires, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants, entreprises, jeunes ou moins jeunes...) et proposent différents types d'actions et d'animations

Les Maisons d'Orientalisation Mobiles (MOM)

Depuis 2022, deux véhicules parcourent le territoire régional pour délivrer des services d'information sur les métiers et la formation à l'attention des publics scolaires, étudiants et demandeurs d'emploi, en particulier dans les zones rurales et les quartiers politique de la ville. En lien avec les Maisons de Ma Région et les Maisons de l'Orientalisation, elles ont notamment vocation à :

- proposer une action pédagogique de qualité, moderne et de proximité,
- faciliter l'orientation des publics et l'élargissement des choix professionnels.



En savoir +
RDV sur
laregion.fr/-maisons-orientation



Maison mobile
de l'orientation, Cahors
Lot (46)
© Delpoux Dominique

13. FORMER AUX MÉTIERS PARAMÉDICAUX ET EN TRAVAIL SOCIAL : DES EMPLOIS DE PROXIMITÉ AU SERVICE DE L'HUMAIN

La Région est l'autorité compétente pour les formations sanitaires et sociales : **Plus de 17 500 élèves** et étudiant.e.s dans 86 instituts de formation sur 120 sites et 44 villes en Occitanie, **27 formations paramédicales**, en travail social qui mènent à des diplômes d'État dont 20 relèvent de l'Enseignement supérieur.

À ce titre, la Région définit la carte des formations et investit dans les locaux et équipements pédagogiques des organismes de formation. Elle assure aussi le financement des parcours de formations pour les candidats en voie initiale et continue des demandeurs d'emplois, octroie des bourses d'études, indemnités de stages et bourses Erasmus, rémunère les demandeurs d'emploi en formation de niveau 3...



En savoir +
RDV sur
laregion.fr/formations-sanitaires-sociales



Rencontres métiers santé et social
© Emmanuel Grimault

14. RENFORCER LES TIERS LIEUX OCCITANIE E-FORMATION

L'Appel à Projets DEF' OCC, doté avec l'État de 6,10 M€, soutient la formation au sein de tiers lieux :

- le développement d'espaces de formation hybrides sur tout le territoire pour rompre l'isolement des publics en formation et faciliter l'accès à la formation,
- des expérimentations de parcours de formation innovants,
- des espaces ressources pour les professionnels de la formation sur l'innovation.

Former les secrétaires de mairie

Face à la pénurie de personnel formé au métier de secrétaire de mairie, le CNFPT propose une formation en partenariat avec les centres de gestion, Pôle emploi et les collectivités, financée par la Région (100% des frais pédagogiques, rémunération des stagiaires sans allocation). Parallèlement, les collectivités s'engagent à recruter dans un emploi durable les stagiaires au terme de la formation.

Sur 2021 et 2022, 189 personnes ont ainsi été formées sur tout le territoire régional, pour un financement Région de près de 200 k€ (hors rémunération des stagiaires).

#2

L'attractivité et le lien social dans nos territoires

La Région Occitanie soutient, de manière adaptée à chaque territoire, les communes et intercommunalités pour l'amélioration du cadre de vie des habitants avec 2 priorités : adapter nos bourgs et nos villes au changement climatique et garantir aux habitants un accès équilibré aux équipements et services de proximité.

*Visite d'un chantier labellisé excellence de la FFB
Colomiers - Haute-Garonne (31) - © Perset Arthur*





15. ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

La Région accompagne les collectivités locales :

- Pour optimiser la gestion énergétique de leur patrimoine dans le cadre de la stratégie « Région à énergie positive » afin de réduire leur facture énergétique
- Pour la mise en accessibilité de leurs bâtiments afin d'assurer pour tout-e-s l'égalité de traitement et d'accès à la citoyenneté et à la vie sociale.

LES BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCL, groupements de communes, Syndicats mixtes (hors villes-centres métropoles)

BÂTIMENTS ÉLIGIBLES

Bâtiments publics classés ERP, à l'exclusion des bâtiments d'exploitation générateurs de recettes (bars, restaurants, campings municipaux...) et des équipements faisant l'objet de dispositifs régionaux spécifiques (culture, sport, tourisme, tiers-lieux...)

CONDITIONS SPÉCIFIQUES		TAUX	SUBVENTION
Rénovation énergétique (1 opération globale max 2022-2024)	30 % de gain énergétique et atteinte de la classe C Pour les communes de plus de 10 000 habitants en agglomérations et métropoles : atteinte de la classe B	15 à 25 % selon qualité du projet	5000 € mini 50000 € max
Mise en accessibilité (1 opération globale max 2022-2024)		25 % max	5000 € mini 50000 € max

CONTACT

Direction de l'action territoriale (DAT)

Toulouse 05 61 33 50 20

Montpellier 04 67 22 97 02

Penser la *qualité d'usage* dès la conception du projet

La Région Occitanie met à disposition un manuel pour une meilleure qualité d'usage des bâtiments publics neufs, destiné aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et gestionnaires d'établissements recevant du public. Il permet d'identifier les points essentiels dans l'art de construire et d'indiquer des bonnes pratiques.



En savoir +
RDV sur
laregion.fr/manuel-qualite-usage-batiments-publics

16. ACCOMPAGNER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DES BOURGS-CENTRES

La Région peut accompagner les projets d'équipements structurants qui ont une fonction de centralité et une vocation supra communale et pour lesquels il n'existe pas de dispositif d'aide régionale sectoriel.

LES BÉNÉFICIAIRES

Communes Bourgs-Centres (portage possible par EPCI, Syndicats Mixtes, ...)

LA SUBVENTION

- > Taux d'intervention: 25 % maximum
- > Plafond de subvention: 400 000 euros. (plancher 10 000 €)
- > 1 dossier par Bourg-Centre sur 2022-2024 (quel que soit le maître d'ouvrage)
- > Une attention particulière sera portée sur la performance énergétique des bâtiments accompagnés

CONTACT

Direction de l'action territoriale (DAT)

Toulouse 05 61 33 50 20

Montpellier 04 67 22 97 02

17. SOUTENIR DES TIERS-LIEUX DANS VOS TERRITOIRES

Promoteurs de nouvelles manières de travailler et acteurs importants de l'économie sociale et solidaire, les tiers-lieux contribuent à revitaliser les centres-bourgs et renforcer l'attractivité des territoires en dehors des métropoles.

La Région poursuit son aide à l'aménagement des tiers-lieux les plus structurants (création, extension, requalification...) et son soutien à la professionnalisation des acteurs au travers du réseau des tiers-lieux d'Occitanie La Rosée. Un nouveau dispositif est en cours de réflexion.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements, associations, acteurs de l'Économie sociale et solidaire... (hors métropoles).

CONTACT

Direction de l'aménagement et de l'immobilier (DAI)

Toulouse 05 61 39 67 47

Montpellier 04 67 22 98 97

18. FAVORISER L'INNOVATION ET L'EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE

La Région accompagne les territoires ruraux et de Montagne pour innover et expérimenter des solutions nouvelles répondant aux enjeux du Pacte Vert.

Conditions spécifiques : thématiques d'innovation et d'expérimentation définies dans le Contrat Territorial Occitanie (hors contrats avec les métropoles et CA/CU).

MODALITÉS

Dotation annuelle de 80 k€ pour 2 thématiques dans les territoires ruraux et de 100 k€ pour 3 thématiques en zone de montagnes.

Cette dotation est répartie à l'initiative de territoire entre 1 ou plusieurs projets d'investissement.

BÉNÉFICIAIRES

Tout porteur de projet public ou privé.
Taux d'intervention : 25 % max (50 % max pour la thématique montagne) avec une subvention plancher de 2000 €

CONTACT

Direction de l'action territoriale (DAT)

Toulouse 05 61 33 50 20

Montpellier 04 67 22 97 02

19. AIDER LA RESTAURATION COLLECTIVE QUI S'APPROVISIONNE EN PRODUITS LOCAUX DE QUALITÉ

La Région peut accompagner vos investissements immobiliers et d'équipements pour la production de repas sur place, à partir de la transformation de produits frais respectant le Pacte Régional pour une Alimentation Durable.

LES BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCI, Syndicats mixtes, hors métropoles.

LA SUBVENTION

Taux max : 25 %

Plafond d'aide

> **Travaux immobiliers** : 200 000 €
(240 000 € pour les zones Montagne, les Bourgs-Centres et Quartiers Politiques de la Ville)

> **Équipements** : aide plafonnée à 70 000 € (plancher 1000 €)

Attention : les liaisons chaudes et froides, lignes de self, réfectoires ne sont pas éligibles

> 1 dossier sur la période 2022-2024.

CONTACT

Direction de l'action territoriale (DAT)

Toulouse 05 61 33 50 20

Montpellier 04 67 22 97 02

20. CONSTRUIRE, AMÉLIORER OU RÉNOVER LES LOGEMENTS DES COMMUNES À VOCATION SOCIALE

Pour répondre aux besoins des populations et aux enjeux environnementaux, sociaux, patrimoniaux et d'accessibilité, la Région finance vos opérations de rénovation et de création de logements communaux locatifs à vocation sociale.

LES BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCI et syndicats intercommunaux, hors métropoles.

Amélioration ou rénovation de logement	Taux max : 25 % (30 % en montagne) Plafond subvention : 5000 € (6000 € en montagne)
Constructions neuves	Forfait de 5000 € par logement (6000 € en montagne)

BONIFICATIONS POSSIBLES

- > **Travaux de mise en accessibilité et valorisation patrimoniale** (jusqu'à 25 % et 5 000 € d'aides supplémentaires par logement)
- > **Logements sociaux conventionnés :** 2000 € par logement

CONTACT

Direction de la santé, des solidarités et du logement (DSSOL)

Tél. 04 67 22 81 26

21. SOUTENIR LES BAILLEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE (DISPOSITIF TRANSITOIRE)

En complément de la rénovation du parc social accompagnée par les aides européennes FEDER, la Région subventionne les organismes de l'habitat social pour la création de logements sociaux locatifs exemplaires, afin de soutenir la production d'un parc de logements accessibles au plus grand nombre.

BÉNÉFICIAIRES

Bailleurs sociaux, associations agréées ayant vocation à intervenir dans le logement social.

Critères de sélection des opérations

- > communes SRU,
- > remarquables au titre de la transition énergétique,
- > favorisant l'accessibilité des parties communes et/ou des logements au-delà des obligations réglementaires,
- > logements très sociaux à bas niveau de quittance (PLAi adaptés),
- > habitat inclusif (personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap).

LA SUBVENTION

Aide régionale totale plafonnée à 250 000 € par opération.

Plafonds de subvention par logement :

	PLAI	PLUS
Maîtrise d'ouvrage directe / Acquisition-amélioration	3500 €	1500 €
VEFA (vente en l'état futur d'achèvement)	2000 €	500 €

N.B. : pour les opérations déjà prévues dans le cadre des conventions NPNRU déjà votées : application des engagements prévisionnels.

CONTACT

Direction de la santé, des solidarités et du logement (DSSOL)

Tél. 04 67 22 81 26

22. ACCOMPAGNER LE LOGEMENT SOCIAL À DESTINATION DES JEUNES OU DES ÉTUDIANTS



Résidence étudiante Simone Veil - Tarbes
Hautes-Pyrénées (65) © Sébastien Lapeyrière

Logements sociaux dédiés aux étudiants bénéficiaires de bourses :

BÉNÉFICIAIRES

CROUS, organismes HLM, établissements publics.

LA SUBVENTION

Financement selon le type et le mode de production.

- › **Maîtrise d'ouvrage directe :**
3 % du prix de revient HT plafonné à 1500 €/logement (neuf) et 2000 €/logement (acquisition-amélioration).
- › **VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) :** 500 €/logement (aide forfaitaire).

CONTACT

Direction de la santé, des solidarités
et du logement (DSSOL)

Tél. 04 67 22 79 13

Logement des jeunes :

La Région soutient les opérations de création ou réhabilitation, restructuration lourde de résidences sociales de type Foyers jeunes travailleurs (FJT), pour des jeunes ayant un besoin en hébergement ou logement temporaire, du fait de leurs parcours de formation et d'accès à un premier emploi.

BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM, associations agréées ou établissements agréés.

LA SUBVENTION

Financement selon le type et le mode de production.

- › **Maîtrise d'ouvrage directe :**
6,5 % du prix de revient HT plafonné à 4000 €/logement PLAI (en construction neuve).
7 % du prix de revient HT plafonné à 4500 €/logement PLAI (en acquisition-amélioration).
- › **VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) :**
3,5 % du prix de revient HT plafonné à 2000 €/logement PLAI.
- › **Restructuration lourde :**
20 % du prix de revient HT plafonné à 4000 €/logement PLAI.
- › **Amélioration (mise aux normes, rénovation énergétique...) :**
10 % du prix de revient HT plafonné à 1000 €/logement PLAI.

CONTACT

Direction de la santé, des solidarités
et du logement (DSSOL)

Tél. 04 67 22 79 13

23. CRÉER ET RÉHABILITER DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

BÉNÉFICIAIRES

Associations, communes, EPCI, établissements publics administratifs, départements.

LA SUBVENTION

TAUX D'INTERVENTION MAXIMUM		MONTANT MINIMUM DES DÉPENSES ÉLIGIBLES
Équipements d'intérêt régional	30 % 50 % dans certains cas (utilisation lycées)	/
Équipements d'intérêt territorial (selon liste fermée d'équipements sportifs éligibles)	25 % (30 ou 35 % sur certains territoires à enjeux spécifiques hors métropoles)	De 200000 € HT à 1500000 € HT selon le nombre d'habitants
Équipements d'intérêt local (communes de + 1000 habitants réalisant des équipements sportifs de proximité et d'accès libre)	Voir Appel à projets p.23	

Dépôt de l'aide à réaliser sur le portail dématérialisé des aides de la Région.

CONTACT

Direction des sports (DSPO)

Toulouse 05 61 39 64 44

Montpellier 04 34 35 77 58

Sport : « L'Occitanie en première ligne » La Conférence régionale du sport (CRdS)

Instituée par la loi du 1^{er} août 2019, la CRdS a été installée le 9 septembre 2021 et complétée d'une Conférence des financeurs. Ces Conférences sont de nouvelles instances de dialogue et de concertation associant l'État, les Collectivités, le Mouvement sportif et le monde économique ; et dans lesquelles sont étudiées les actions sportives locales en lien avec le Projet sportif territorial.



En savoir +
RDV sur
prefectures-regions.
gouv.fr/occitanie/
Actualites/

24. ACCOMPAGNER LES CLUBS SPORTIFS AVEC « OCCITANIE SPORT POUR TOUS »

La Région aide les clubs sportifs de votre commune à s'équiper en matériel sportif.

BÉNÉFICIAIRES

Tous les clubs sportifs affiliés à une fédération sportive agréée par l'État, et pouvant justifier, durant la saison sportive en cours, d'au moins 20 licenciés de moins de 21 ans ou 20 % des licenciés de moins de 21 ans.

LA SUBVENTION

Aide forfaitaire de 500 à 2000 € pour l'acquisition de petits matériels sportifs

CONTACT

Direction des sports (DSPO)

Toulouse 05 61 39 64 44

Montpellier 04 34 35 77 58

25. LA RÉGION AU PLUS PRÈS DE VOS SPORTIFS : LES ACCOMPAGNEMENTS DE LA RÉGION

LA SUBVENTION	BÉNÉFICIAIRES	
Soutien des manifestations sportives internationales, nationales ou à fort impact territorial	Associations, communes, EPCI, GIP, Établissements publics, départements.	Taux max. : 20 % du coût de la manifestation, Plafond subvention : de 4000 à 25000 € selon le type de manifestation.
Soutien des clubs sportifs dits « Performances », « Ambassadeurs » ou « Sport pour Tous »	Clubs sportifs	Projets et modalités de financement selon le niveau de pratique du club et son projet de formation.
Soutien des athlètes de haut niveau inscrits sur les listes arrêtées par le Ministère chargé des Sports	Athlètes inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau (catégorie Élite, Senior ou Relève) ou sur la liste des sportifs Espoirs.	Bourse individuelle variant de 500 à 1200 € selon les listes.
Accompagnement du sport scolaire	Lycéens ayant pris une licence UNSS (sport scolaire)	15 € par licence.

Appel à projets « Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte »

La Région accompagne les projets de construction ou de réhabilitation d'équipements sportifs de proximité et d'accès libre, tels des terrains multisports, des pumtracks, des skate-parks, des parcours de santé, ...

- › Bénéficiaires : communes de + de 1000 habitants
- › Montant minimum des dépenses éligibles : 40 000 € HT
- › Subvention :
Taux max. 15 %
Plafond 20 000 €
Bonification possible (20 % / 25 000 €) pour les projets dans les quartiers prioritaires de la ville, en zone de montagne ou de revitalisation rurale ou dans un Bourg-Centre.

Dossiers à déposer chaque année sur le Portail dématérialisé des Aides de la Région entre le 1er septembre de l'année N-1 et le 30 mars de l'année N.

26. AIDER À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL

La Région Occitanie contribue à la restauration du patrimoine présentant de grandes qualités historiques tel le patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques, ou architecturales à l'instar du patrimoine d'architecture traditionnelle non protégé.

BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires publics ou privés d'un bien patrimonial éligible situé dans une commune de moins de 30 000 habitants.

LA SUBVENTION

Taux général pour les collectivités publiques propriétaires	20 % maximum du coût des travaux éligibles 25 % pour les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.
Pour les personnes physiques et les SCI (à caractère familial) propriétaires	10 % maximum du coût des travaux éligibles, sous condition de ressources.
Coût minimum de dépenses éligibles	5000 €

CONTACT

Direction de la culture et du patrimoine (DCP)

Toulouse 05 61 39 62 16 Montpellier 04 67 22 80 84

27. CRÉER OU RÉNOVER LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Médiathèque, salle de cinéma, musée, centre d'interprétation, salle de spectacle... La Région apporte son soutien pour construire, restructurer, restaurer ou équiper des équipements culturels « structurants ».

BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires, gestionnaires ou maîtres d'ouvrage de droit public. Les opérateurs de droit privé peuvent être soutenus si la propriété de l'équipement est publique et fait l'objet d'un bail emphytéotique ou d'une convention d'occupation temporaire d'une durée minimale équivalente de la durée d'amortissement du bien. Lorsque l'intervention concerne les salles de cinéma ou les circuits de cinéma itinérant, sont éligibles les projets en propriété privée ou maîtrise d'ouvrage privée s'inscrivant dans le cadre du CGCT (L. 4211-1 6° et R. 1511-43).

LA SUBVENTION

Le montant de l'aide est soumis à certains critères :

- > Équipements bénéficiant d'une équipe professionnelle, d'une fréquentation importante et assurant un rayonnement au territoire
- > les opérations doivent avoir pour objet de construire ou restructurer des équipements structurants
- > les équipements structurants doivent être inscrits dans le cadre des contrats territoriaux régionaux pour bénéficier de l'aide

Taux max : 25 % du coût total éligible.

Bonification possible de 5 à 10 % en zone montagne, Bourgs- Centres, quartiers prioritaires de la politique de la Ville (hors métropoles).

CONTACT

Direction de la culture et du patrimoine (DCP)

Toulouse 05 61 39 62 16 / **Montpellier** 04 67 22 80 84

28. FAIRE VIVRE LES FESTIVALS D'OCCITANIE

La Région soutient les festivals répondant aux priorités suivantes : égal accès des publics à la culture, maillage du territoire régional, développement de l'attractivité et des actions en faveur du développement durable.

SECTEURS CONCERNÉS	ARTS DE LA SCÈNE	MANIFESTATIONS AUDIOVISUELLES	MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES
Bénéficiaires	Personnes morales de droit privé (associations ou sociétés). Personnes morales de droit public (collectivités territoriales et établissements publics).		
Subvention : montant	Le montant de l'aide tient compte de la nature de la programmation ou des actions en direction de la jeunesse et des publics éloignés, du respect de la rémunération des professionnels, du type de territoire et du public visé.		
Conditions d'éligibilité communes	> Premières éditions non éligibles, implantation et activité en région Occitanie, durée minimale de la manifestation de 2 jours, critères d'éga et d'éco-conditionnalité,		
Conditions d'éligibilité spécifiques à chacun des secteurs	> budget de la dernière édition : 25000 € minimum. > au minimum 6 spectacles professionnels achetés et programmés sur l'édition précédente > respect des obligations réglementaires en matière de spectacle vivant (obligations fiscales et sociales, licence d'entrepreneur de spectacles...),	> budget de la dernière édition : 20 000 € minimum. > les salles de cinéma de proximité doivent être associées au projet	> budget de la dernière édition : 12000 € minimum. > les acteurs. rices de la filière livre doivent être associées au projet
Contact	veronique.tabarly@laregion.fr 0561396209	film@laregion.fr 0467228074	livre@laregion.fr 0467229457



Inauguration du musée du Gevaudan - Mende - Lozère (48)
© Boutonnet Laurent

29. DIFFUSER UNE OFFRE CULTURELLE DE PROXIMITÉ

En prenant en charge une partie du cachet des artistes, la Région soutient la programmation de spectacles sur tout le territoire, notamment en milieu rural et sur les communes dépourvues d'offre culturelle à l'année.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales (dont communes et intercommunalités), établissements publics, structures de droit privé à vocation artistique et culturelle (associations, sociétés).

LA SUBVENTION

- › Pour les communes de moins de 15000 habitants
- › Concernent les équipes artistiques implantées en Région
- › 40 % maximum du montant mentionné dans le contrat de cession. Son montant ne peut être inférieur à 400 € (plancher) et supérieur à 2000 € (plafond).

Montant annuel cumulé pour un même programmateur limité à 4000 €, pour un maximum de 5 représentations par an.

CONTACT

Direction de la culture et du patrimoine (DCP)

Toulouse 05 61 39 62 16

Montpellier 04 67 22 80 84

30. PROMOUVOIR ET DIFFUSER LES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES

La Région encourage la promotion des cultures occitane et catalane. L'adoption du plan Parlem una cultura viva par l'Assemblée régionale témoigne de la mobilisation pour l'avenir de nos langues. La Région s'engage au côté des communes en matière de transmission, notamment par la création de sections bilingues à l'école primaire, et en matière de socialisation, par la visibilité et l'audibilité. (languesregionales@laregion.fr) De plus, si vous avez un projet autour des feux de la Saint Jean et de la sensibilisation du public aux cultures régionales, rejoignez l'appel TOTAL FESTUM!

BÉNÉFICIAIRES

Organismes publics ou associatifs.

LA SUBVENTION

Le cofinancement apporté par la Région ne pourra excéder 10000 € par projet et ne devra pas représenter plus de 80 % du coût global de chaque événement TOTAL FESTUM.

CONTACT

Direction de la culture et du patrimoine (DCP)

Toulouse 05 61 39 62 16

Montpellier 04 67 22 80 84

31. INVENTAIRE DU PATRIMOINE

La Région Occitanie assure l'Inventaire général du patrimoine culturel. Cette mission consiste en une collecte systématique des informations sur tout type de patrimoine construit ou fabriqué, patrimoine monumental mais également patrimoine industriel ou funéraire, habitat, objets usuels, machines, etc. Le service conduit une action documentaire qui n'entraîne aucune contrainte juridique ou réglementaire.

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales qui conduisent des opérations d'inventaire général.

LA SUBVENTION

L'aide de la Région Occitanie est une aide sélective qui tient compte de l'intérêt scientifique et culturel des projets ainsi que de la mobilisation d'une ingénierie spécifique agréée par la Région.

Taux général: 50 % maximum du coût des opérations éligibles
Plafond: 60000 € / an.

CONTACT

Direction de la culture et du patrimoine (DCP)

Toulouse 05 61 39 62 16
Montpellier 04 67 22 80 84

32. ENGAGER LA TRANSFORMATION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

En cohérence avec le Pacte Vert Occitanie, la Région soutient le développement d'un tourisme durable, responsable et solidaire. Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 va permettre de :

- › Favoriser le développement de nouvelles formes d'agritourisme et la valorisation de nos savoir-faire et de nos terroirs.
- › Soutenir la diversification et la montée en gamme de l'offre touristique en particulier pour les campings et renforcer les outils financiers tels que le FTO ou la Foncière Tourisme.
- › Poursuivre le développement des quatre saisons des stations touristiques.
- › Expérimenter la mise en place de groupements d'employeurs pour les saisonniers et les métiers en tension.
- › Porter des actions en faveur des classes découvertes et la poursuite de la carte Occ'Ygène pour les foyers dont le quotient familial est inférieur à 1000 €.

CONTACT

Direction de l'économie locale, du tourisme, de l'agriculture et de l'alimentation (DELTA)

Toulouse 05 61 33 52 05
Montpellier 04 34 35 76 89

Journées des ateliers d'artistes d'Occitanie (octobre)

En 2022, plus de 600 artistes sur plus de 250 communes ont ouvert leur atelier pour dialoguer avec les habitants et les visiteurs et leur permettre la découverte de leur travail. Une variété de lieux de production - ateliers individuels, ateliers collectifs et résidences d'artistes - vous ouvrent leurs portes pour vous dévoiler les processus de création et le métier d'artiste.

Cinéma itinérant

La Région aide 10 circuits de cinéma itinérant qui organisent 440 points de diffusion, notamment dans les territoires ruraux. Près de 100 000 spectateurs annuels / 72 K€ d'aide en 2022



Sud de France l'Occitanie

La marque de promotion des produits agricoles, agro-alimentaires et viticoles d'Occitanie

- › une stratégie commerciale de promotion collective au niveau local, national et international
- › une offre complète et représentative des productions de notre territoire de plus de 13000 produits
- › un gage de proximité et de qualité pour les consommateurs
- › un accompagnement concret des producteurs pour leur ouvrir les portes de la distribution : commerces de centre ville, grandes surfaces et export
- › plus de 3000 points de vente dans 80 pays et chaque année, plus de 1000 journées d'animation et 200 événements

CONTACT

Cécile Béato – Service Sud de France-l'Occitanie
Mail: cecile.beato@laregion.fr

33. PROMOTION DE LA DESTINATION OCCITANIE

Le Comité régional du tourisme et des loisirs assure la promotion et la mise en marché de l'offre de la destination Occitanie, avec l'objectif de maintenir la région dans le trio des têtes des régions touristiques françaises :

- › Plans marketing: contrats de destination, Plans d'action concerté touristique (PACT), soutien spécifique aux filières prioritaires de l'économie touristique (œnotourisme, thermalisme, vélo, activités de pleine nature, visites d'entreprises...)
- › Services aux territoires: observation au bénéfice des communes touristiques en lien avec les Offices de tourisme, centre de ressources pour les salariés des Offices de tourisme
- › Nouvelle offre de mobilité Occitanie Rail Tour pour irriguer touristiquement tous les territoires

CONTACT

contact@crtoccitanie.fr
Toulouse / Montpellier 04 30 63 84 20

34. MODERNISER LES STATIONS LITTORALES ET LES PORTS DE PLAISANCE

La Région accompagne les projets d'investissement structurant, visant au développement, à la modernisation et au verdissement des stations littorales et des ports de plaisance maritimes, renforçant leur attractivité tout au long de l'année et l'accès à la mer et aux ports pour tous.

Elle accompagne également les projets d'investissement concourant à l'amélioration des services aux habitants, aux touristes et aux plaisanciers et contribuant à la transition numérique et énergétique.

LES BÉNÉFICIAIRES

Collectivités et structures économiques gestionnaires de port de plaisance.

LA SUBVENTION

- › Taux max : 25 %

CONTACT

Direction de la mer (DirMer)
Montpellier 04 67 22 94 39

Carte Occ'Ygène : aider les familles à découvrir l'Occitanie

En proposant aux C.A.A.S. qui le souhaitent d'expérimenter avec la Région et le Comité régional de tourisme et de Loisirs la diffusion et le financement de la carte auprès des familles précaires.

CONTACT

Direction de l'économie locale, du tourisme, de l'agriculture et de l'alimentation (DELTA)

Toulouse 05 61 33 52 05
Montpellier 04 34 35 76 89

Accompagner les dynamiques de nos territoires emblématiques

Afin de prendre en compte
la spécificité de chaque territoire,
la Région a mis en place des mesures
d'accompagnement adaptées

LE LITTORAL, UN ATOUT MAJEUR

POUR NOTRE TERRITOIRE

Le littoral méditerranéen est un atout formidable de développement pour l'Occitanie. Avec 1 milliard d'euros d'investissement sur 2017-2020 et la volonté de poursuivre le Plan littoral 21 dans le Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027, l'ambition est forte pour le littoral d'Occitanie.

Le Plan Littoral 21 vise à ouvrir la région et ses habitants vers la mer et profiter de la croissance bleue :

- › préservation et résilience du littoral, du trait de côte et de l'environnement maritime,
- › Modernisation des stations littorales et des ports de plaisance,
- › développement des activités économiques
- › préservation des richesses naturelles du littoral.



CONTACT

Direction de la mer (DirMer)
Montpellier 04 67 22 94 39



En savoir +
RDV sur
[llaregion.fr/](http://laregion.fr/)
Les-aides-et-appels-
a-projets

LES MONTAGNES D'OCCITANIE

Les montagnes d'Occitanie occupent plus de la moitié du territoire régional et rassemblent 1 habitant sur 5. Elles représentent une grande diversité tant physique que socio-économique et font face à des enjeux communs (écologique, énergétique, économique, sociétale, etc.). En lien avec le Parlement de la Montagne, la Région Occitanie porte une politique ambitieuse en faveur de ces territoires et se mobilise auprès de ses acteurs, en pleine complémentarité avec les autres instances intervenant pour la montagne et des opérateurs dédiés (Agence des Pyrénées, Compagnie des Pyrénées...). Le « Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie » traduit la volonté partenariale avec l'État, la Caisse des Dépôts et les départements, d'un développement inclusif des territoires des Pyrénées et du Massif Central autour d'une stratégie tournée vers l'innovation. Pour chaque Massif, un Contrat plan interrégional État-Régions (CPIER) 2021-2027 définit des orientations stratégiques communes et fixe des engagements financiers importants pour leur développement, étroitement articulés avec les fonds européens.



Station de ski Ax 3 Domaines - Ax les Thermes - Ariège (09)
© Cazabet Lilian



LE CANAL DU MIDI

Grand ouvrage emblématique du génie civil, Le Canal du Midi, inscrit au patrimoine mondial par l'Unesco, s'étend, au cœur de la région Occitanie, de Toulouse à l'étang de Thau. Sa préservation et sa valorisation est conduite en partenariat entre l'État, la Région, Voies Navigables de France, les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn, les

89 communes riveraines et les 16 Établissements publics de coopération intercommunale concernés. Pour appuyer cette dynamique, un Contrat cadre pour le développement et la valorisation du Canal du Midi et de ses territoires dit « Plan canal du Midi » a été signé le 8 février 2023 pour la période 2022-2027. La Région prévoit de mobiliser dans ce cadre des aides spécifiques.

Canal du Midi - Aude (11)
Région Occitanie © Boutonnet Laurent

#3

Pour les mobilités

Qu'il soit routier ou ferroviaire, le transport est essentiel pour le développement économique d'un territoire et pour la qualité de vie de ses habitants. La Région Occitanie organise les trains régionaux et les autocars du service public régional des transports liO et vous encourage à développer une mobilité responsable et innovante.

*Transport en commun liO
Toulouse - Haute-Garonne (31)
© Sébastien Pouchard*





35. AMÉNAGER ET METTRE EN SÉCURITÉ ET EN ACCESSIBILITÉ DES POINTS D'ARRÊT D'AUTOCARS

BÉNÉFICIAIRES

Communes dont la voirie comporte un ou plusieurs points d'arrêt prioritaires du réseau liO ou scolaires.

LA SUBVENTION

AMÉNAGEMENT	20 % des travaux éligibles, plafonné à 10 000 €.
MISE EN SÉCURITÉ	30 % des travaux éligibles, plafonné à 15 000 €.
MISE EN ACCESSIBILITÉ	75 % des travaux éligibles

CONTACT

*Direction mobilités et proximité (DMP)
et services régionaux des mobilités*

Toulouse 05 61 39 65 37

Montpellier 04 67 22 79 35

36. DÉPLOYER DES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX FERROVIAIRES ET ROUTIERS

La Région soutient la création de pôles d'échanges multimodaux, points de rencontre de tous les services de mobilités dans un territoire.

BÉNÉFICIAIRES

EPCI ou communes.

LA SUBVENTION

DÉPLOIEMENT DE PÔLES D'ÉCHANGES FERROVIAIRES	<p>Financement régional selon la catégorie de PEM (exceptionnel, urbain ou rural) :</p> <ul style="list-style-type: none"> jusqu'à 40 % du montant des dépenses éligibles (études et travaux) pour les PEM exceptionnels ou urbains. Aide plafonnée à 2,5 millions d'€ pour les PEM urbains.
	<p>Bonification pour les PEM ruraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement régional de 100 % de l'étude de préfaisabilité (réalisée par LRAD/ARAC). Financement régional de 50 % du montant des dépenses éligibles (études et travaux).
DÉPLOIEMENT DE PÔLES D'ÉCHANGES ROUTIERS	<p>Financement régional de 40 % du montant des dépenses éligibles (études et travaux).</p> <p>Aide plafonnée à 2 millions €.</p>
	<p>Bonification en zone rurale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement régional de 100 % de l'étude de préfaisabilité. Financement régional de 50 % du montant des dépenses éligibles (études et travaux). Aide plafonnée à 1,5 million €.

CONTACT

PEM ferroviaires : Direction mobilités, infrastructures et développement (DMID)

Toulouse 05 61 39 65 37
Montpellier 04 67 22 79 35

PEM routiers : Direction mobilités proximité (DMP) service régional des mobilités

Toulouse 05 61 39 65 37
Montpellier 04 67 22 79 35

37. ENCOURAGER LES COMMUNES ET LES PARCS NATURELS À CONVERTIR LEUR FLOTTE DE VÉHICULES

Profitez des éco-chèques mobilité collectivités de la Région pour renouveler votre flotte municipale avec des véhicules responsables : électrique, hybride rechargeable ou hydrogène

BÉNÉFICIAIRES

Communautés de communes et communes (hors métropoles et leurs communes et communes appartenant à une communauté urbaine ou à une communauté d'agglomération). Parc naturel, régional ou national, de la Région Occitanie.

LA SUBVENTION

COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	30 % du coût d'acquisition, plafonnée à 20000 €, pour l'achat d'un maximum 2 véhicules par collectivité.
PARC NATUREL, RÉGIONAL OU NATIONAL	50 % du coût d'acquisition, plafonnée à 40000 €, pour l'achat d'un maximum 3 véhicules et 5 vélos à assistance électrique par collectivité.

CONTACT

Direction générale déléguée infrastructures, transports et mobilités (DGDITM)

Tél. 05 61 39 65 67



Inauguration d'un nouveau TAD Communauté de communes Val de Gers – Gers (32) © DR

38 . ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES TERRITOIRES : DÉVELOPPER DES SERVICES DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Pour répondre aux besoins des populations des territoires de faible densité, peu ou pas desservis par des lignes régulières de transport (réseau ferroviaire, réseau d'autocars) et situés en dehors du ressort territorial d'une autre Autorité organisatrice de mobilité, la Région vous accompagne pour créer ou optimiser un service de transport à la demande (TAD) sur votre territoire afin de vous permettre de disposer de solutions de transport pour les déplacements de proximité.

BÉNÉFICIAIRES

Les Communautés de communes en lien étroit avec leurs communes membres qui désirent offrir un service de proximité utile et efficace à leur population. Le transport à la demande est ouvert à tous les publics et il peut répondre à leurs besoins de déplacements de proximité (démarches administratives, maisons France services, marchés et zones commerciales, centres hospitaliers et maisons de santé...). Depuis 2020 est appliqué sur le TAD **un tarif attractif de 2 € maximum** incitant à l'utilisation du transport collectif et permettant de poursuivre les actions de la Région en faveur du pouvoir d'achat ainsi que de la protection de l'environnement.

LA SUBVENTION

- > Délégation de compétence de la Région,
- > Assistance à l'étude du besoin et à la définition du service,
- > Financement régional de 70 % du déficit d'exploitation,
- > Gestion et financement d'une centrale de réservation régionale,
- > Fourniture de la billetterie et des outils de communication.

CONTACT

*Direction mobilités et proximité (DMP)
et services régionaux des mobilités*

Toulouse 05 61 39 65 37
Montpellier 04 67 22 79 35



Lycée général et technologique Antoine Bourdelle - Montauban - Tarn-et-Garonne (82) - © Pouchard Sébastien

39. L'OFFRE RÉGIONALE DE MOBILITÉ S'EST ENRICHIE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF EN FAVEUR DES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN : LES TRANSPORTS D'INTÉRÊT LOCAL

Il s'agit de mettre en œuvre, au travers d'une délégation de compétence aux intercommunalités, des services réguliers de transport de voyageurs assurant une desserte locale vers, par exemple, des lieux touristiques (ex : stations de sports d'hiver, Grands Sites d'Occitanie...) mais aussi culturels ou économiques.

BÉNÉFICIAIRES

Les Communautés de communes qui désirent mettre en œuvre une desserte locale intra-communale ou intercommunale d'un ou de plusieurs pôles générateurs de déplacements (pôles économiques, touristiques ou culturels d'intérêt local).

LA SUBVENTION

- > Délégation de compétence de la Région à l'EPCI
- > Assistance à l'étude du besoin et à la définition du service,
- > Financement régional de 30 % du déficit d'exploitation

CONTACT

Direction mobilités et proximité (DMP) et Direction mobilités, infrastructures et développement (DMID - service intermodalité et accessibilité)

Toulouse 05 61 39 65 37
Montpellier 04 67 22 79 35

40. OFFRIR UN TRANSPORT SCOLAIRE GRATUIT ET SÛR AU PLUS GRAND NOMBRE

Dans un souci d'accès pour tous à l'éducation, la Région a généralisé dès la rentrée scolaire 2021 la gratuité du transport scolaire à l'ensemble des élèves selon les conditions prévues par le règlement du transport scolaire régional, qui promeuvent l'aménagement scolaire du territoire et l'égalité des chances.

Pour mémoire, le coût pour la collectivité du transport scolaire d'un élève est en moyenne de 1000 €/an.

Afin de sécuriser le transport scolaire des plus jeunes, la Région s'engage auprès du bloc local en contribuant annuellement au financement de l'accompagnement jusqu'à hauteur de 1000 €/service accompagné et en organisant et prenant en charge la formation de ces personnels.

BÉNÉFICIAIRES

Commune, syndicat intercommunal ou EPCI employeur du personnel d'accompagnement.

LA SUBVENTION

- > 50 % du coût de l'accompagnement (temps de travail du personnel dédié aux missions d'accompagnement effectif)
- > Plafonné à 1000 € TTC par an et par service.

CONTACT

Direction mobilités et proximité (DMP)

Toulouse 05 61 39 65 37
Montpellier 04 67 22 79 35

41. ENCOURAGER VOS ADMINISTRÉS À S'ÉQUIPER D'UN VÉHICULE À FAIBLE ÉMISSION

Pour aider financièrement les habitants à acheter une voiture électrique ou hybride rechargeable d'occasion, à acheter ou louer une voiture neuve électrique ou hybride rechargeable, la Région Occitanie a mis en œuvre un éco-chèque mobilité.

Achat d'une voiture d'occasion

LA SUBVENTION

- > 30 % du coût d'acquisition, sous conditions de ressources : Revenu fiscal de référence par part < 14089 € et plafonnée :
- > à 2000 € pour les particuliers
- > à 4000 € pour les aides-soignants à domicile.

CONTACT

Direction générale déléguée infrastructures, transports et mobilités (DGDITM)

Tél. 05 61 39 65 67

Achat ou location d'une voiture neuve

LA SUBVENTION

- > Mise au rebut d'une voiture CRITAIR 3,4, 5 ou non classée
- > Sous condition de ressources
- > Aide régionale de 4000 à 5000 €

CONTACT

Direction générale déléguée infrastructures, transports et mobilités (DGDITM)

Tél. 05 61 39 65 67

42. AIDER VOS ARTISANS À S'ÉQUIPER D'UN VÉHICULE UTILITAIRE À FAIBLE ÉMISSION

Pour aider financièrement les artisans à acheter ou louer un véhicule utilitaire léger neuf électrique ou hybride rechargeable, ou/et à acheter un vélo cargo à assistance électrique neuf.

LA SUBVENTION

- > Mise au rebut d'un véhicule ancien
- > Aide régionale de 3000 € pour un VUL, 1000 € pour un vélo cargo.

CONTACT

Direction générale déléguée infrastructures, transports et mobilités (DGDITM)

Tél. 05 61 39 65 67



Association de co-voiturage La trame - Quillan - Aude (11)
© Fabien Ferrer



Éco-Chèque Mobilité - Masseube - Gers (32)
© Sébastien Lapeyrière

43. ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO

Un plan régional vélo adopté pour soutenir la réalisation de liaisons cyclables du quotidien sécurisées, continues, jalonnées et celle de liaisons d'intérêt régional pour le cyclotourisme et les loisirs à vélo, organiser la complémentarité entre vélo, réseau liO et nouvelles mobilités, faciliter l'acquisition du vélo et développer une économie et des emplois autour du vélo.

Afin de favoriser le développement de la pratique du vélo, la Région propose un éco-chèque mobilité pour inciter les habitants à acquérir un vélo à assistance électrique.

44. DISPOSITIF VÉLO PARTICULIER POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

50% du reste à charge pour un plafond de 1000 € pour l'acquisition d'un vélo ou VAE nécessitant une adaptation, hors des vélos standards, au handicap de la personne.

LA SUBVENTION

200 € pour les personnes dont le Revenu fiscal de référence par part n'excède pas 14089 €.

Et dans le cadre du Bonus Forfait Mobilité Durable

- > jusqu'à 400 € pour l'achat d'un VAE
- > jusqu'à 250 € pour l'achat d'un vélo mécanique

CONTACT

Direction générale déléguée infrastructures, transports et mobilités (DGDITM)

Tél. 05 61 39 65 67

CONTACT

Direction mobilités et proximité (DMP) et Direction mobilités, infrastructures et développement (DMID – service intermodalité et accessibilité)

Toulouse 05 61 39 65 37
Montpellier 04 67 22 79 35

45. MOBILITÉS DOUCES LITTORALES

La Région soutient dans le cadre du Plan Littoral 21 les projets en faveur de la mobilité douce littorale afin de valoriser les relations entre les pôles générateurs de déplacement, qu'ils soient pendulaires, touristiques ou de loisirs sur le littoral.

La Région Occitanie accompagne :

- > Les liaisons entre les stations littorales,
- > La liaison Euro-Vélo 8 et stations du littoral et plage,
- > Les liaisons intra-station du littoral pour accéder notamment au port et au bord de mer

Ce dispositif est complémentaire du "Plan vélo régional"

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités du littoral et leurs groupements (Communes, EPCI) ainsi que les départements littoraux

LA SUBVENTION

Jusqu'à 30 % des dépenses éligibles (étude et travaux) avec des plafonds par poste de dépenses (ex. Infrastructure plafonnée à 250 K€/km).

CONTACT

Direction de la mer (DirMer)
Montpellier 04 67 22 94 39

46. FLEXITANIE: INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La Région soutient l'installation sur le territoire régional de 50 bornes bidirectionnelles et 100 bornes intelligentes pour alimenter des flottes de véhicules électriques professionnels dans le cadre de l'opération Flexitanie aux côtés d'EDF et de l'ADEME.

Dans le cadre de la feuille de route Région à énergie positive, le développement massif des énergies renouvelables nécessite une part de flexibilité du réseau électrique que ce type de projet permet d'offrir. L'ambition est également de faire de la Région un terrain pionnier pour déployer à grande échelle ces technologies en France.

BÉNÉFICIAIRES

Association, collectivité, acteur public, entreprise, professionnel, agriculteur.

*Système de recharge de véhicule électrique
Fabrègue - Hérault (34) © Laurent Boutonnet*



#4

Protéger les habitants

Une région inclusive, c'est aussi une région qui protège ses habitants. La Région Occitanie s'engage concrètement pour la petite enfance et les jeunes, pour une « santé du quart d'heure » dans tous les territoires et accompagne les communes dans leur mission de sécurité du quotidien.





47. CRÉER OU ÉTENDRE LES CAPACITÉS D'ACCUEIL EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE

Avec l'aide de la Région, vous pouvez créer ou agrandir une structure d'accueil, mutualiser des services et des moyens, ou encore développer des actions innovantes spécifiques au milieu rural, comme une halte-garderie itinérante ou une maison d'assistantes maternelles

BÉNÉFICIAIRES

EPCI à fiscalité propre, associations, CCAS et CIAS. **Le projet doit obligatoirement être d'intérêt communautaire.**

Dans le cas d'un projet justifié d'une maîtrise d'ouvrage communale, le projet devra bénéficier d'un fonds de concours de l'EPCI concerné.

LA SUBVENTION

	TAUX	SUBVENTION
Création	15 % maximum d'une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € par place	100 000 € max
Extension	15 % maximum d'une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € par place (3 places minimum)	22 500 € max

- > Pour les crèches à vocation d'insertion professionnelle, les structures d'accueil à horaires décalés ou les projets s'engageant à réserver des places pour les parents demandeurs d'emploi, le taux d'intervention maximum pourra être porté à 20 % et le plafond de la subvention à 130 000 € pour une création et 30 000 € pour une extension.
- > Une opération éligible par an et par localisation

CONTACT

Direction de l'action territoriale (DAT)

Toulouse 05 61 33 50 20

Montpellier 04 67 22 97 02



Étudiants et carte jeune région Toulouse - Haute-Garonne
(31) © Sébastien Pouchard

La Carte Jeune : un atout indispensable !

La Région accompagne les jeunes sur l'ensemble des sujets qui les concernent, l'orientation et la formation, le transport, le logement, la culture, le sport, la santé, l'engagement. À travers la carte jeune, 500 € d'aides directes pour faciliter la vie des lycéens d'Occitanie et augmenter leur pouvoir d'achat, ainsi que celui de leurs familles.



Retrouvez l'ensemble
des aides sur :
cartejeune.laregion.fr

Plan Jeunesses Occitanie

La Région fait de la jeunesse une priorité avec l'adoption du plan régional Jeunesses 2023-2028. Ce dernier a pour objectif de renforcer la politique régionale en faveur des jeunes pour construire une région solidaire, inclusive et innovante. Il a été élaboré sur la base d'une vaste concertation Jeunesses qui a duré près d'un an afin de répondre aux mieux aux attentes des jeunes : orientation, formation, mobilités, santé, engagement citoyen...

48. INSTALLER DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES DANS NOS TERRITOIRES

Un service innovant à l'échelle régionale :

- › contribuer à répondre aux besoins des populations des territoires en déficit de médecins généralistes, ou en risque de le devenir,
- › en complémentarité avec les professionnels libéraux.

La Région a décidé, en partenariat notamment avec les collectivités locales volontaires, de :

- › Recruter **200 médecins généralistes, infirmiers en pratique avancée et sages-femmes d'ici 2028.**
- › Créer et gérer des centres de santé dans lesquels exerceront ces professionnels, au rythme d'**une dizaine par an, dès mi-2022.**

Pour répondre aux attentes exprimées par les habitants et assurer la continuité des soins, les médecins recrutés exerceront

dans les centres de santé, pour des soins programmés et non programmés, et réaliseront également des **visites à domicile.**

Temps forts de la démarche :

- › Un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé auprès des collectivités en octobre 2021 jusqu'au **30 septembre 2022.**
- › Constitution GIP Ma santé Ma Région le **17 juin 2022** entre la Région, des départements, des communes et intercommunalités et un collège d'experts, avec notamment les universités de médecine et les associations d'internes en médecine d'Occitanie.
- › Avril 2023 : 10 premiers centres de santé de Ma Région ouverts, 37 médecins, 1 sage-femme et 20 secrétaires médicaux recrutés.
- › Objectif 2023 : consolidation des centres existants et création de 10 centres de santé de Ma Région supplémentaires, 60 professionnels de santé au total embauchés en fin d'exercice.



Centre de santé de Ma Région,
Lacaune - Tarn (81)
© Sofiane Bensizerara

49. INVESTIR DANS LES MAISONS ET CENTRES DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELS

La Région accompagne les projets de création de maisons et de centres de santé pluri-professionnels visant à favoriser le regroupement de praticiens médicaux et paramédicaux dans des structures facilitant l'exercice pluri-professionnel de la médecine ambulatoire (soins de premiers recours), la continuité et la coordination des soins pour une meilleure prise en charge de la santé des patients et la pérennisation de l'offre médicale de proximité.

Ces financements peuvent être complétés par des fonds européens (FEDER, LEADER).

CONTACT

Direction de la santé, des solidarités et du logement (DSSOL)

Tél. 04 67 22 63 54

laregion.fr/soutien-maisons-de-sante



Millas - Pyrénées-Orientales (66) © Laurent Boutonnet

	MAISON DE SANTÉ	CENTRE DE SANTÉ
Plafond de dépense éligible :		
Création	440 K€	650 K€
Extension	240 K€	350 K€
Taux max :		
Communautés de communes	25%*	30%*
Communautés d'agglomération/urbaine	20%*	25%*
Métropoles (uniquement quartiers prioritaires)	15%	20%

*Bonification possible pour les projets situés en zone montagne, en Bourg-Centre et en quartier prioritaire

50. SOUTENIR L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS

La Région Occitanie vous aide à financer vos projets qui visent à améliorer les conditions d'accueil des bénéficiaires de la protection internationale et des demandeurs d'asile. Elle soutient par ailleurs les projets associatifs concernant l'intégration et l'insertion professionnelle de ces publics.

BÉNÉFICIAIRES

Communes et groupements de communes, structures d'accueil de demandeurs d'asile ou de bénéficiaires d'une protection internationale, liées par convention ou par arrêté à l'État, établissements publics.

CONTACT

Direction europe et action internationale (DEAI)

Toulouse 05 61 39 67 14

Montpellier 04 67 22 63 92

51. SOUTENIR LES POLICES MUNICIPALES

« Protéger les habitants, c’est garantir le droit à la sécurité pour tous »

La Région accompagne les communes dotées de Polices municipales ou de gardes champêtres qui agissent pour préserver la qualité de vie des habitants d’Occitanie, complètent l’action des forces de sécurité de l’État et/ou assistent les services d’incendie et de sécurité civile. Afin de garantir chaque jour de meilleures conditions de travail et de sécurité aux agents précités, la Région a lancé un Appel à manifestation d’intérêt (AMI) en 2022. 41 communes ont ainsi pu être accompagnées dans leurs missions de sécurité et ont bénéficié de l’aide de la Région qui a mobilisé une enveloppe de 1 million d’euros pour répondre à leurs besoins. En 2023, la Région renouvelle sa démarche.

BÉNÉFICIAIRES

Seules les collectivités disposant d’une police municipale, ou ayant la volonté d’en créer une, peuvent déposer un dossier de candidature. Seront examinés prioritairement les projets des communes ou intercommunalités n’ayant pas été lauréates dans l’AMI 2022.

Caractéristiques de la subvention

L’aide régionale est une subvention d’investissement à versement proportionnel qui sera allouée au regard des critères d’éligibilité, du degré d’adéquation du projet présenté avec les objectifs de la Région en matière d’intérêt général pour le territoire, de la disponibilité des crédits et du niveau de consommation de l’enveloppe budgétaire allouée. Un million d’euros est de nouveau dédié à cet accompagnement.

CONTACT

Direction de mission sécurité (DMS)
 Tél. 0467227943
 dpsecureite@laregion.fr
 laregion.fr/securite



Poste de police municipale - Valras-Plage - Hérault (34)
 © Antoine Darnaud

Dépenses éligibles

<p>Pour toutes les communes ou intercommunalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de Postes de Police municipale mobiles, facilement déployables et permettant une meilleure couverture du terrain (zones touristiques, quartiers sensibles, grands événements, etc.) ; • Acquisition de véhicule(s) opérationnel(s) sérigraphié(s) adapté(s) aux interventions spécifiques des Polices Municipales en cohérence avec les exigences du territoire et du terrain.
<p>Pour toutes les communes ou intercommunalités (hors métropoles et « villes-centres » d’agglomération de plus de 50000 habitants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement opérationnel et/ou sécurisation des locaux de service de la Police municipale ; • Acquisition d’équipements de sécurisation des personnels et de leurs actions (hors dispositif de vidéosurveillance sur la voie publique, Centre de supervision et hypervision d’images, armement, munitions, pistolet à impulsion électrique (PIE), bâton de protection télescopique (BPT)).

#5

Réussir ensemble la sobriété foncière

L'enjeu de sobriété foncière est au cœur du nouveau modèle de développement promu par le Pacte Vert. Pour que cette exigence soit aussi une opportunité pour le rééquilibrage territorial, la Région Occitanie souhaite accompagner chaque territoire de manière adaptée, en proposant des outils permettant de concilier l'accueil des nouvelles populations, la poursuite d'un développement économique vertueux et la résilience de nos territoires.

*Centre commercial de La Capelle, centre ville de Millau
Aveyron (12) © Thebault Patrice*





52. AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS RÉSILIENTS

La Région accompagne vos projets globaux d'aménagement qualitatif d'espaces publics résilients, privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation des sols et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville et de bourg (hors VRD, revêtement de voiries...)

Territoires éligibles : hors métropoles, les communes de moins de 3 000 habitants, les Bourgs-Centres et les quartiers prioritaires politique de la ville.

LES BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCI et Syndicats mixtes.

LA SUBVENTION

	TAUX MAXIMUM	SUBVENTION
Communes de moins de 3 000 habitants (1 projet maxi 2022/2024)	20% maximum	80 000 € max 10 000€ mini
Communes Bourgs-Centres (2 projets maxi 2022/2024)	25% maximum	100 000 € max 10 000€ mini
Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville (1 projet maxi 2022/2024)		

CONTACT

Direction de l'action territoriale (DAT)

Toulouse 05 61 33 50 20

Montpellier 04 67 22 97 02

53. ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

De façon volontariste, la Région accompagne les investissements dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain : construction, réhabilitation et extension d'équipements publics ou de services mutualisés de proximité.

LES BÉNÉFICIAIRES

Collectivités, bailleurs sociaux, établissements publics dans les quartiers prioritaires politique de la ville hors métropoles.

LA SUBVENTION

Équipements publics d'intérêt local dans les QPV :

- > Taux max 25 % et aide plafonnée à 100 000 €
- > Hors acquisitions immobilières, aménagements des abords du bâtiment ou équipements
- > 1 seul projet sur 2022-2024 ou selon engagements de la convention ANRU.

54. RECONQUÉRIR LES FRICHES

Les projets situés sur des friches permettent de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, et offrent de réelles opportunités aux collectivités locales. La Région soutiendra les travaux de remise en état (dépollution, démolition...), pour l'implantation de projets en lien avec les priorités régionales. Elle soutiendra également les projets de renaturation afin de reconstituer les continuités écologiques.



1^{er} parc sénior en Ariège - Ax-les-therme - Ariège (09)
© Saada Romain

À compter du 1^{er} janvier 2023, l'aide en faveur du commerce dans les quartiers politique de la ville intègre le dispositif régional « Pass commerce de proximité ».

CONTACT

Direction de l'action territoriale (DAT)
Toulouse 05 61 33 50 20
Montpellier 04 67 22 97 02

Un nouveau dispositif est en cours d'établissement.

BÉNÉFICIAIRES

EPCI (sauf métropoles), toutes structures publiques ou parapubliques détenues majoritairement par un EPCI ou la Région Occitanie (SEM d'aménagement, EPL, SPL, Syndicats mixtes...), maîtrise d'ouvrage privée sous conditions.

CONTACT

Direction de l'aménagement et de l'immobilier (DAI)
Toulouse 05 61 39 67 47
Montpellier 04 67 22 98 97

OPÉRATEUR RÉGIONAL Éviter Réduire Compenser

Afin de lutter contre l'artificialisation des sols et favoriser la préservation de la biodiversité, un opérateur régional est dédié à la compensation écologique des projets d'aménagement : l'OPERCO, opérateur éviter réduire compenser en Occitanie. L'OPERCO propose un accompagnement sur-mesure pour les maîtres d'ouvrage publics et privés, porteurs de projets, pour les accompagner dans toutes les phases de la mise en œuvre des mesures de compensation environnementale liées à leur projet d'aménagement et de construction.



En savoir +
RDV sur
arac-occitanie.fr

FOCCAL Un outil régional pour le commerce et l'artisanat

FOCCAL est un outil d'intervention qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de revitalisation du centre-ville portée par le territoire, en complémentarité des politiques urbaines locales. En assurant l'ensemble des étapes opérationnelles, depuis le portage foncier et immobilier, jusqu'à la commercialisation et la gestion locative, il permet de conforter des parcours marchands, faciliter la reprise ou sortir de la vacance des locaux stratégiques, développer une offre commerciale attractive pour le centre-ville.



En savoir +
RDV sur
arac-occitanie.fr

*Alortujou fabrication artisanale
de Jeux géants et familiaux en bois
Céret - Pyrénées-Orientales (66)
© Emmanuel Grimault*



ARAC partenaire des collectivités pour construire l'avenir de l'Occitanie



L'ARAC Occitanie est l'outil régional dédié aux projets de développement des opérateurs publics et privés du territoire. Elle est dotée d'une équipe d'experts qui conçoit et réalise des solutions sur-mesure de rénovation, de construction, d'aménagement, de renouvellement urbain et d'investissement durables. Un savoir-faire qui s'appuie sur plus de 30 ans d'expérience au service de la Région, pour la construction des lycées et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'ARAC propose un éventail complet de prestations à la carte, allant des études à la livraison clé en main, en passant par l'ingénierie financière et juridique : ouvrir ou réhabiliter un Ehpad, une piscine, une médiathèque, une zone d'activité, un stade, des offres d'hébergements étudiants, touristiques ou résidentielles, etc. L'équipe est aussi en mesure de réfléchir avec les collectivités aux nouvelles dynamiques de territoires à impulser, notamment dans le cadre de renouvellement urbain et du commerce de proximité.



En savoir +
RDV sur
arac-occitanie.fr

55. UNE INSTALLATION AGRICOLE FACILITÉE

En partenariat avec les organismes agricoles et le secteur bancaire, et en lien avec les collectivités territoriales, la Foncière agricole d'Occitanie accompagne des projets d'installations durables, viables et rentables sur les territoires, qui souvent ne trouvent pas de financements adaptés auprès des circuits bancaires classiques.

Elle propose un portage foncier sur une durée de 4 à 9 ans permettant d'installer ou de conforter l'installation de jeunes agriculteurs en sécurisant tout ou partie de leur foncier. Si vous connaissez des jeunes qui souhaitent s'installer sur votre commune, n'hésitez pas à relayer cette information. De plus, les EPCI peuvent participer au montage financier des opérations afin d'obtenir un effet levier plus important encore.

Les partenaires de la Foncière : Région Occitanie, Chambre régionale d'agriculture, SAFER, Coopération agricole, Jeunes agriculteurs, 5 caisses du Crédit agricole, 2 caisses de la Banque populaire, Caisse d'épargne Midi-Pyrénées

CONTACT

Foncière agricole d'Occitanie
fonciere-agricole@arac-occitanie.fr



En savoir +
RDV sur
arac-occitanie.fr



Nouvel internat du lycée climatique et sportif Pierre de Coubertin
Font Romeu - Pyrénées Orientales (66) - © Emmanuel Grimaud

56. OCCITANIE 2040 SRADDET - ZAN

Avec Occitanie 2040, la Région Occitanie s'est dotée d'un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) coconstruit avec les territoires, les citoyens et acteurs de terrain, qui reflète les priorités stratégiques de la Région :

- > **Promouvoir** un nouveau modèle de développement plus résilient, porteur de justice sociale et écologique,
- > **Favoriser** le rééquilibrage territorial et la lutte contre toutes les inégalités.

Adopté en juin 2022, il doit maintenant évoluer pour intégrer les nouvelles dispositions en matière de sobriété foncière (ZAN), mais aussi de logistique, d'aéroportuaire et de prévention et gestion des déchets. Une nouvelle concertation a été lancée en février 2023 pour une adoption du SRADDET modifié mi-2024. Une disposition majeure, prévue par la loi, consiste à territorialiser des trajectoires de sobriété foncière avec deux objectifs : -50 % de consommation d'espaces d'ici 2031 et ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à horizon 2050. L'objectif recherché est d'aboutir à une territorialisation qui tienne compte de la réalité et des enjeux de chaque territoire, organise les conditions de création d'emplois et de relocalisation industrielle et sécurise les perspectives de développement des territoires ruraux. *Les concertations territorialisées sont en cours.*

CONTACT

Direction de l'aménagement et de l'immobilier (DAI)
Toulouse 05 61 39 67 47
Montpellier 04 67 22 98 97



En savoir +
RDV sur
laregion.fr/-
occitanie-2040

57. GESTION DU TRAIT DE CÔTE ET RECOMPOSITION SPATIALE

Un quart des plages d'Occitanie est déjà concerné par les risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte. Le Plan d'action régional pour l'adaptation du littoral au changement climatique accompagne des projets d'adaptation à court, moyen et long terme : travaux d'atténuation de la vulnérabilité (solutions fondées sur la nature, réflexion et expérimentation sur l'aménagement du littoral et l'habitat résilient, adaptation des modèles économiques).

LES BÉNÉFICIAIRES

EPCI et Collectivités locales inscrites dans une Stratégie locale de gestion du trait de côte et de la recomposition spatiale (SLGITC).

SUBVENTION

80 % maxi pour les études et travaux (FEDER possible en complément de la Région).

CONTACT

Direction de la mer (DirMer)
Montpellier 04 67 22 94 39

Drague HYDROMER

Destinée à l'entretien des ports d'Occitanie, Hydromer, première drague au monde hybride à hydrogène, pourra aussi dès 2024 assurer le rechargement des plages d'Occitanie et offrir au territoire un outil local et écologique pour maintenir le trait de côte.

CONTACT

Direction de la mer (DirMer)
Sète 04 67 46 34 00

#6

Transition énergétique et écologique

La Région Occitanie s'est engagée à devenir la première région à énergie positive en 2050. Ce défi implique de diviser par deux les consommations énergétiques et de multiplier par trois la production d'énergie renouvelable.

Grâce à plusieurs dispositifs à destination des citoyens et des collectivités, elle encourage les projets locaux de transition énergétique.

Certains dispositifs peuvent bénéficier d'un co-financement FEDER.



58. GUICHETS RÉNOV'OCCITANIE : RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT SON LOGEMENT EN TOUTE CONFIANCE

Avec les 31 Guichets uniques et 173 conseillers du réseau « Rénov'Occitanie », la Région Occitanie se positionne auprès des habitants en accompagnateur indépendant et en « tiers de confiance » pour les informer, les conseiller, les orienter et les accompagner pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Le parcours Rénov'Occitanie, service public délégué à l'AREC, propose aux ménages la réalisation d'un audit, et l'accompagnement aux travaux, à coût réduit grâce au soutien financier de la Région, ainsi qu'un prêt à taux bonifié et une caisse d'avance de subvention pour les ménages les plus modestes. Les copropriétés et les petites entreprises peuvent également bénéficier de ce service.



En savoir +
RDV sur
renovoccitanie.laregion.fr

59. ACCOMPAGNER LES COMMUNES POUR L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

L'éclairage public représente 20 % des dépenses énergétiques d'une commune et 50 % de sa consommation d'électricité. La Région soutient la réduction de la pollution lumineuse ainsi que le développement d'une trame noire et de réserves de ciel étoilé essentielles pour la biodiversité et facteurs d'attractivité touristique.

La mise à jour tous les 3 ans de la cartographie de la pollution lumineuse permettra dès 2024 de mettre en évidence les résultats des actions engagées et de poursuivre l'accompagnement des territoires pour encourager l'extinction lumineuse.

CONTACT

Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)

Toulouse 05 61 39 66 33

Montpellier 04 67 22 68 98

PLAN LED

La Région accompagne les scènes dans leur réduction de consommation d'énergie

En 2022 et 2023, la Région a mobilisé 5 M€ (plan de relance européen REACT-EU) pour transformer en LED l'éclairage scénique de 72 équipements du spectacle vivant.

À la clé, une meilleure empreinte carbone et des charges de fonctionnement réduites permettant de dégager des moyens pour l'activité artistique.

60. DÉVELOPPER LES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE À GOUVERNANCE LOCALE

La Région soutient vos projets locaux de production d'énergie renouvelable :

- > chaufferies automatiques utilisant de la biomasse (bois-énergie),
- > création et extension de réseaux de chaleur et froid alimentés par une énergie renouvelable ou de récupération
- > installations solaires collectives centralisées de production d'eau chaude sanitaire
- > missions d'accompagnement, études de faisabilité, démarches de communication et réalisation d'unités de production de Biogaz
- > installations géothermiques de surface ou profondes

CONTACT

Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)

Toulouse 05 61 39 66 33

Montpellier 04 67 22 68 98

AREC

L'Agence Régionale Énergie Climat d'Occitanie, une fabrique de solutions au service des territoires



Outil de la Région Occitanie, l'AREC s'attache à proposer des solutions neutres et adaptées aux besoins des acteurs de chaque territoire, qu'elles soient clés en main ou spécifiques. Tiers de confiance et au service de l'intérêt général, l'AREC intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique : de l'émergence jusqu'à la réalisation et le financement des projets.

- > **Ombrières d'Occitanie, l'énergie verte au service des territoires et collectivités d'Occitanie**
Une solution d'ombrières photovoltaïques pour les sites publics (places de village, halles...), scolaires ou sportifs (boulodromes, tennis, ...) dès 15 places de parking (soit 200 m²). Financée à 100 %, c'est une solution clé en main qui répond aux besoins des habitants mais aussi à l'évolution de la réglementation et offre également un ensemble de services intégrés qui participent à la mobilité électrique, l'éclairage public, protection, récupération des eaux de pluie.
- > **CoTOITurage**
Destiné aux collectivités et citoyens, propriétaires d'une ou plusieurs toitures, le dispositif CoTOITurage apporte une aide financière et technique pour développer de petites unités de production d'énergie renouvelable.

61. PROMOUVOIR L'HYDROGÈNE COMME VECTEUR ÉNERGÉTIQUE DE L'AVENIR

Avec son plan hydrogène vert doté de 150 M€, l'Occitanie a été une Région pionnière dans le développement et l'accompagnement de la filière.

L'AREC accompagne la réalisation d'opportunités hydrogène pour les collectivités en dressant par exemple un état des lieux du territoire, en réalisant des études de potentiel et en proposant des scénarii de déploiement adaptés au contexte local.

CONTACT

Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE) - AREC Occitanie

Toulouse 05 61 39 66 33
Montpellier 04 67 22 68 98

63 ACCOMPAGNER LES PROJETS ALIMENTAIRES DE TERRITOIRE

L'Occitanie est la première région française en nombre de projets alimentaires de territoire (PAT).

La Région soutient :

- > Leur investissement : outils d'approvisionnement pour la restauration collective ou la structuration de filières régionales (légumeries, plateformes, outils de découpe) et les points de vente collectifs ; cantines et cuisines collectives ; espaces test agricoles ; tiers lieux...
- > Leur fonctionnement : ingénierie territoriale ; appel à projets actions de développement et structuration de filières en agriculture biologique ; dispositifs éducation à l'environnement...
- > L'animation d'un réseau régional.

CONTACT

Direction de l'économie locale, du tourisme, de l'agriculture et de l'alimentation (DELTA)

Mission alimentation durable 0561335225

62. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Parce que les agriculteurs font face à de nombreux défis (défi de sécurité alimentaire, défi environnemental et climatique, défi social...), la Région a développé un ensemble de dispositifs pour encourager la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles tout en maintenant leur compétitivité et en garantissant un revenu viable pour les agriculteurs.

> **le soutien financier aux projets d'investissement** contribuant à un modèle de production plus durable et résilient face au changement climatique :

- pour les projets structurants : le Dispositif unique avec un cofinancement FEADER
- pour l'acquisition d'un petit équipement : le Pass « petits investissements »
- pour la plantation des cultures pérennes : le dispositif Plantation.

> **le financement, grâce à 10 000 Contrats agriculture durable, d'un temps d'accompagnement stratégique global** de 4 jours, réalisé par une structure qualifiée et sélectionnée par la Région, pour aider l'agriculteur à définir son projet de transition agroécologique à 5 ans.

CONTACT

Direction de l'économie locale, du tourisme, de l'agriculture et de l'alimentation (DELTA) - Service exploitations, agriculture biologique et transition agroécologique

Montpellier 04 67 22 79 11



Réserve Naturelle Régionale d'Aulon
Hautes-Pyrénées (65) © Lapeyre Sébastien

ARB Une agence régionale pour la biodiversité



L'ARB Occitanie : un outil opérationnel pour renforcer l'action publique en faveur de la biodiversité

L'Agence régionale de la biodiversité Occitanie (ARB), créée en 2018, a pour mission de mettre en œuvre la Stratégie régionale pour la biodiversité. Fondée sur la coopération entre acteurs, elle accompagne les collectivités territoriales pour faciliter l'intégration de la biodiversité dans leurs projets et leurs pratiques. Avec ses partenaires, elle agit à la fois dans le domaine de la planification et de l'aménagement du territoire, de la transition agroécologique ou encore de l'adaptation au changement climatique, à travers la production d'outils, l'organisation de journées techniques et d'ateliers de sensibilisation ou la mise en réseau des acteurs. En apportant son appui en matière d'ingénierie de projet, l'ARB encourage les territoires à s'engager concrètement pour la nature.

CONTACT

contact@arb-occitanie.fr
Tél. 04 67 17 87 46



En savoir +
Retrouvez l'ensemble des missions de l'ARB sûr :
arb-occitanie.fr

64. ADHÉRER À LA PLATEFORME OCCIT'ALIM

Occit'Alim simplifie et facilite l'approvisionnement de la restauration collective publique en produits régionaux, de qualité et bio, dans le respect de la commande publique.

Cette plateforme propose une offre adaptée à la restauration collective composée de plus de 2000 références de viandes, volailles, poissons, fruits et légumes, produits d'épicerie, produits laitiers ou encore charcuteries... Aujourd'hui réservée aux lycées régionaux, Occit'Alim sera prochainement proposée à l'ensemble de la restauration collective, via la constitution d'un groupement d'intérêt public auquel chaque collectivité pourra adhérer.

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en écrivant à l'adresse suivante : occitalim@laregion.fr.
Pour découvrir la plateforme rendez-vous ici : occitalim.laregion.fr/

Gérer les Sites Natura 2000

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région s'est vu confier par la loi 3DS la gestion et le suivi des sites Natura 2000 exclusivement terrestres situés en Occitanie. À ce titre, elle soutient les collectivités gestionnaires de ces sites et finance des études et inventaires scientifiques, des travaux et aménagements dans le cadre des contrats Natura 2000 ainsi que des actions pédagogiques ou de communication. Elle aide également les associations portant des études plus larges sur ces sites.

CONTACT

Direction de la transition écologique
et énergétique (DITEE), service Natura 2000
Montpellier 04 67 22 94 13

65. AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, la Région Occitanie s'attache à préserver, protéger et restaurer les écosystèmes (milieux ouverts, forestiers, boisés, humides...), et ainsi maintenir les services rendus :

- > amélioration, valorisation et appropriation des connaissances sur la biodiversité,
- > promotion des sciences participatives pour l'implication des citoyens dans l'amélioration des connaissances,
- > conseil et animation pour améliorer la gestion des milieux naturels et l'intégration de la biodiversité dans les activités humaines et les projets d'aménagement,

l'émergence de projets territoriaux de restauration des trames vertes et bleues,

- > gestion, accueil du public et valorisation des sites naturels littoraux dans le cadre de la convention avec le Conservatoire du littoral,
- > gestion conservatoire et restauration des milieux constitutifs des trames vertes et bleues d'Occitanie, dans le cadre de projets territoriaux ambitieux ou d'approches cohérentes par grands types de milieux,
- > restauration de la trame arborée hors forêt.

CONTACT

Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)

Toulouse 05 61 39 66 33

Montpellier 04 67 22 68 98

66. PRÉSERVER ET DÉVELOPPER NOS RESSOURCES FORESTIÈRES

La Région accompagne les communes, dans la mise en œuvre de leur gestion forestière pour contribuer à l'atténuation du changement climatique à leur échelle par l'intermédiaire des dispositifs suivants :

CONTACT

Direction de l'économie locale, du tourisme, de l'agriculture et de l'alimentation (DELTA)

Tél. 05 61 33 54 22

DISPOSITIF	OBJET	BÉNÉFICIAIRES	CADRE	SUBVENTION
Défense de la Forêt Contre les Incendies	Création de piste pour l'accès des secours et investissements annexes (citernes, points d'eau, tour de guet...)	Propriétaires forestiers privés et publics et leurs structures associées	Appels à projets FEADER annuels	80 % d'aide (plancher de 5000 € HT)
Desserte forestière	Développement de pistes d'accès aux massifs forestiers pour faciliter la mobilisation des bois	Communes, propriétaires forestiers privés et leurs groupements		40 % d'aide pour les projets individuels 70 % d'aide pour les projets collectifs (plafonds en fonction des travaux)
Débardage par câbles aériens	Débardage de grumes par câbles aériens temporaires pour évacuer les bois, réduisant fortement l'impact de l'exploitation sur les sols forestiers	Communes, ONF, propriétaires forestiers privés et leurs groupements		40 % d'aide plafond de 69 €/m ³ de bois mobilisé
Stratégies locales de développement forestier	Comités réunissant localement, autour des élus, les acteurs de la filière forêt bois pour construire	Collectivités et leurs associations		80 % d'aide AAP à venir en 2023
Mobilisation des bois	Acquisition de matériels de travaux forestiers	Entreprises forestières		
Dispositif peupliers	1 ^{er} boisement en peupliers et reboisement (selon le prix de vente du bois)	Propriétaires forestiers privés et communaux		Dispositif régional ouvert pour 2023

67. PLANTER DES ARBRES POUR LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Face à l'érosion de la biodiversité, la Région a engagé un Plan Arbre et Carbone vivant destiné à promouvoir la place de l'arbre dans les stratégies de protection de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique et de résilience du territoire.

Il vise :

- > à **protéger** le patrimoine arboré de la région, notamment les vieilles forêts ;
- > à **accompagner** les plantations, dans les espaces ruraux, sous forme de haies champêtres, et dans les espaces urbains ;
- > à **mobiliser** les citoyens et notamment les lycéens et à les impliquer dans cette politique.

CONTACT

Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)

Toulouse 05 61 39 66 33

Montpellier 04 67 22 68 98

68. FAVORISER UNE GESTION DURABLE ET PARTAGÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

La Région accompagne les collectivités et structures de gestion de l'eau dans leurs projets en faveur de la préservation de la ressource (en particulier actions d'économie et d'optimisation, voire de mobilisation de nouvelles ressources) et de la valorisation des milieux aquatiques, en priorité organisés à une échelle hydraulique cohérente (bassin-versant, nappe souterraine) et dans le cadre de démarches territoriales concertées (Contrat de milieu, Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, Projet de territoire pour la gestion de l'eau). Le Plan eau, en cours d'élaboration concertée, sera porteur de ces enjeux.

CONTACT

Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)

Toulouse 05 61 39 66 33

Montpellier 04 67 22 68 98

69. PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION ET PROTÉGER LES BIENS ET PERSONNES

La Région Occitanie accompagne les opérations de prévention des inondations qui s'inscrivent dans des programmes multi-partenariaux à l'échelle des bassins-versants, tels que les Plans d'Action et de Prévention des Inondations.

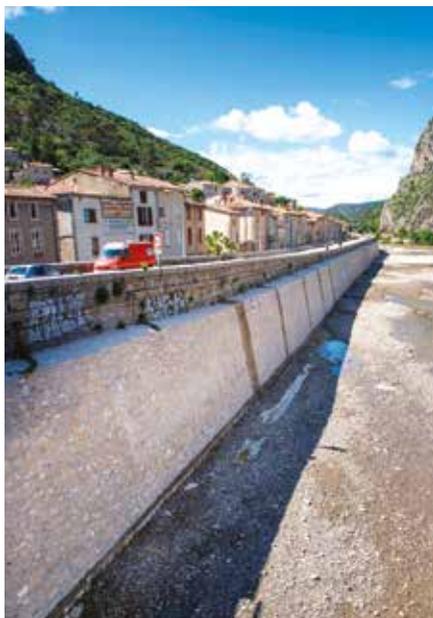
Elle soutient également les opérations d'aménagement (barrages écrêteurs, digues, aménagements de cours d'eau, protection des berges...), ainsi que les outils de prévision des crues, de gestion de crise, et de sensibilisation afin d'améliorer la conscience du risque.

CONTACT

Direction de la transition écologique et énergétique (DITEE)

Toulouse 05 61 39 66 33

Montpellier 04 67 22 68 98



Rénovation des digues du Gardon d'Anduze - Gard (30)
© Boutonnet Laurent



Parc naturel régional les Causses du Quercy
Mayrinhac-Lentour - Lot (46) © Emmanuel Griamault

70. GÉRER LES RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES

La Région soutient les collectivités gestionnaires de Réserves naturelles régionales existantes :

Études et inventaires scientifiques, travaux et aménagements à finalité écologique ou d'accueil du public, actions pédagogiques ou de communication et fonctionnement nécessaire à la gestion du site (gestion, accueil du public, animation, surveillance...). Elle aide également les porteurs de projet de création de nouvelles réserves à élaborer leur projet.

CONTACT

Direction de la transition écologique
et énergétique (DITEE)

Toulouse 05 61 39 66 33
Montpellier 04 67 22 68 98

71. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT MARIN

Pour encourager une gestion durable de l'espace côtier, la Région soutient les projets de lutte contre les pollutions marines, de préservation du milieu naturel, de restauration des écosystèmes et de gestion des milieux lagunaires, marins et portuaires qui constituent le support d'une grande biodiversité et de développement des activités économiques traditionnelles (pêche, aquaculture) et récréatives (plaisance, activités nautiques).

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités et leurs groupements, établissements publics, ports de plaisance, associations, universités et organismes de recherche...

LA SUBVENTION

Taux max : 20 %
Plancher minimal de subvention 2000 €.

CONTACT

Direction de la mer (DirMer)
Montpellier 04 67 22 94 39



Plage de l'Espiguette
Grau du Roi - Gard (30) © Boutonnet Laurent



Principes généraux de mobilisation des aides de la Région

Les dispositifs d'aide de la Région en faveur des territoires ont vocation à répondre aux enjeux d'un développement plus inclusif, plus vertueux, plus juste et plus sobre.

Ils feront l'objet d'une évaluation fin 2024 en vue d'éventuels ajustements.



© Pouchard Sébastien

1. Pour tenir compte des besoins particuliers des territoires de montagne, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des Bourgs-Centres, des bonifications sont prévues par certains dispositifs d'interventions.

2. En règle générale, dans le cadre des contrats territoriaux, l'aide de la Région pour vos projets doit répondre aux principes transversaux suivants :

› **Une implication forte des territoires dans les projets accompagnés par la Région :**

- Autofinancement minimum de 20 %.
- Aide de la Région plafonnée à la participation du bloc local (commune + EPCI).
- › **Pour les projets structurants** (mobilité, développement économique, tourisme, culture, patrimoine, sport...) :
 - un projet structurant par an et par commune,
 - portage intercommunal privilégié. Si maîtrise d'ouvrage communale, un fonds de concours intercommunal est souhaité.

› **Une attention régionale renforcée à l'exécution des projets aidés :**

Au sein de chaque dispositif, un projet pourra faire l'objet d'une subvention si le précédent projet accompagné a donné lieu à un début d'exécution justifié par une demande d'acompte d'au moins 20 %.

› **Pas de cumul de plusieurs dispositifs** d'intervention sur un même objet.



Saint-Cirq-Lapopie - Lot (46) © Istock

La Région au cœur des territoires

CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE

Construire en dialoguant

En 2022, la Région a ouvert un dialogue territorial avec chaque territoire de projet pour construire ensemble les 58 Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 : une feuille de route sur-mesure pour décliner dans chaque territoire le Pacte Vert Occitanie et enclencher une démarche partenariale de transformation pour :

- Un nouveau modèle de développement
- Le rééquilibrage territorial.
- L'adaptation et la résilience au changement climatique.

Les intercommunalités et départements sont partenaires des contrats territoriaux. Ces contrats permettent d'accompagner les projets qui concernent le cadre de vie des habitants, la santé, le

logement, les équipements culturels, touristiques et sportifs, le développement économique...

Des conférences des Maires associent sur chaque territoire toutes les communes au contrat territorial et des comités participatifs citoyens locaux (ou conseil de développement) participent à la mise en œuvre de ces contrats.

GRANDS SITES OCCITANIE

Faire rayonner notre destination

41 territoires sont labellisés « Grands Sites Occitanie / Sud de France » pour accompagner une destination touristique à part entière, basée sur un ou plusieurs cœurs emblématiques et sur un territoire d'influence, afin de dynamiser l'ensemble du bassin de vie.

Cette politique d'aménagement du territoire et de développement touristique fédère l'ensemble des acteurs du territoire pour mieux accueillir les visiteurs, tout en considérant que le premier touriste est d'abord l'habitant.

L'année 2023 sera une année d'échanges dont l'objectif sera de créer des territoires touristiques pour les années à venir.

41

TERRITOIRES LABELLISÉS



CONTRATS BOURGS-CENTRES OCCITANIE

Des contrats Bourgs-Centres sont conclus avec certaines communes pour renforcer leur dynamisme et leur attractivité et favoriser le rééquilibrage territorial et les transitions environnementales, économiques et sociales.

CONTRATS AVEC LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Depuis 2018, la Région et les Parcs naturels régionaux ont négocié un cadre partenarial qui fixe les objectifs et axes d'intervention des Parcs en accord avec les orientations régionales et renforce leur mission d'expérimentation. Sur la période 2022-2027, **3 priorités d'action en cohérence avec les grands enjeux du Pacte Vert :**

- Des territoires pionniers face aux défis du changement climatique, de la transition écologique et énergétique
- Des promoteurs d'une relance économique durable et écologique
- Des acteurs du bien-vivre et du changement des modes de vie sur les territoires.

DÉMARCHES TERRITORIALISÉES

Pour mobiliser les fonds européens

En complément des mesures thématiques économiques, énergétiques et écologiques du FEDER, des fonds européens peuvent être mobilisés sur les territoires autour de **3 approches territoriales**

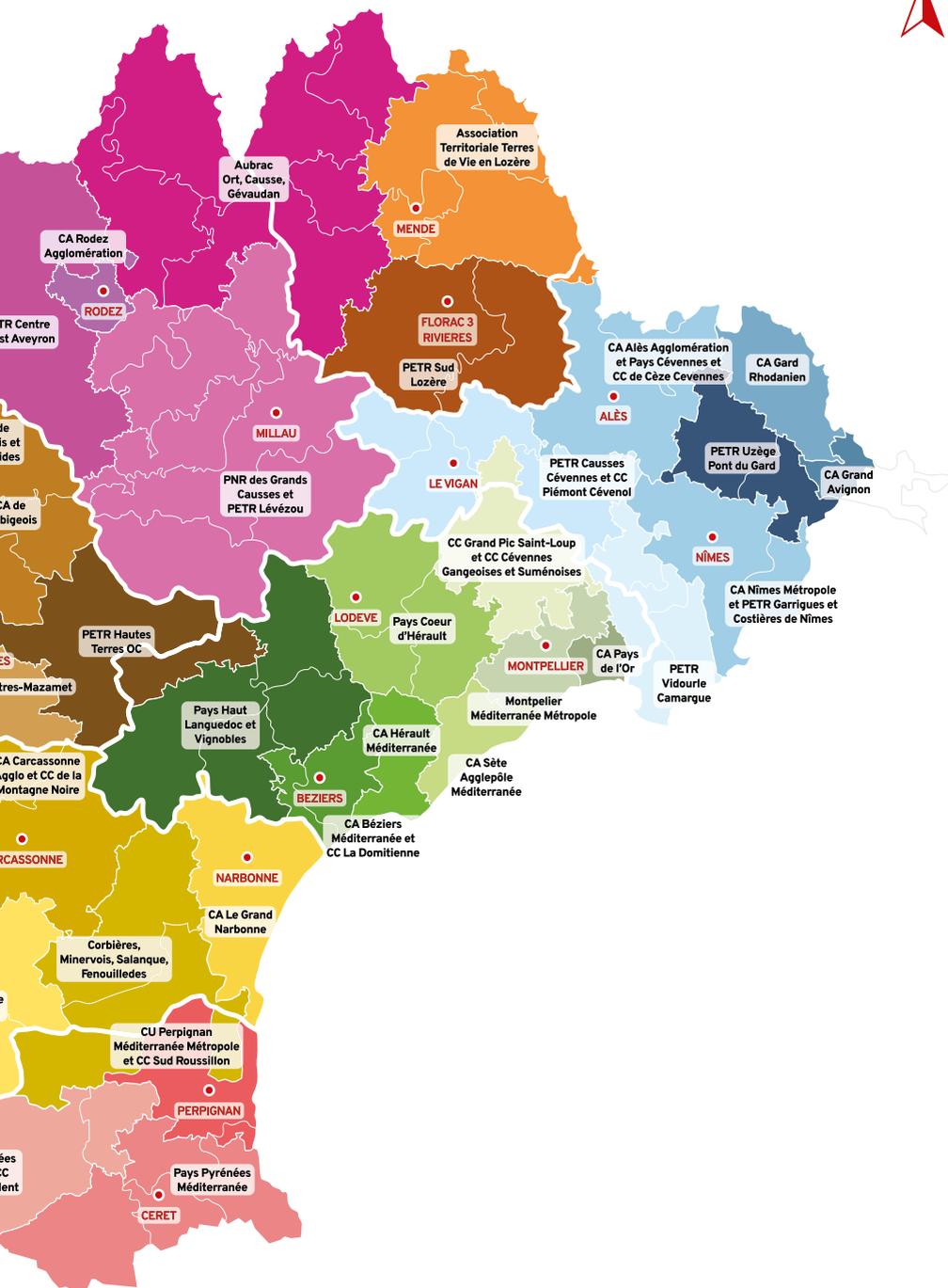
spécifiques :

- **Les Approches territoriales intégrées (ATI)** dotées de 133,92 M€ de FEDER peuvent cofinancer des projets du contrat territorial Occitanie.
- **LEADER**, doté de 73,46 M€ de FEADER sur la période 2023-2027, soutient des projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux, sélectionnés par les 37 Groupes d'Action Locale (GAL).
- **Le FEAMPA** (enveloppe de 3 M€) accompagne les stratégies locales des 4 Groupes d'action locale pêche aquaculture (GALPA) pour le développement durable de l'économie bleue et des communautés de pêche et d'aquaculture.



En savoir +
RDV sur
europe-en-occitanie.eu





Tous acteurs de notre territoire

Aller sur le terrain, questionner, écouter, partager, construire et agir ensemble : nos collectivités doivent œuvrer de concert.

Élus, votre voix compte et votre parole est écoutée, dans les différentes instances de concertation que nous avons créées.

L'ASSEMBLÉE DES TERRITOIRES, UN DISPOSITIF DE DÉMOCRATIE TERRITORIALE

À la fois espace de dialogue et de propositions, l'Assemblée des territoires s'attache depuis 2016 à promouvoir le rééquilibrage

territorial, à développer les solidarités territoriales et à inscrire l'action régionale dans la proximité et le dialogue, au plus près des besoins des habitants de l'Occitanie. En 2023, l'assemblée des territoires est renouvelée et réunit, pour chaque contrat territorial Occitanie, 2 élus locaux et 2 délégués citoyens issus du

comité de développement, désignés selon le principe de la parité. Les départements, les associations de maires et le CESER sont invités permanents de cette assemblée.



En savoir +
RDV sur
[laregion.fr/
L-Assemblee
-des-Territoires](http://laregion.fr/L-Assemblee-des-Territoires)

LE PARLEMENT DE LA MER, FÉDÉRER LA COMMUNAUTÉ MARITIME

Le Parlement de la Mer, qui fête ses 10 ans, a pour but de fédérer la communauté maritime de l'Occitanie, de la représenter, de permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral et de faire émerger des projets

innovants. Le Parlement est devenu un outil primordial pour la Région dans le cadre de son ambition maritime.

Rejoignez les 2000 membres de son Forum citoyen pour accéder à l'agenda maritime et aux travaux du Parlement

de la Mer : marins, pêcheurs, ostréiculteurs et conchyliculteurs, élus, professionnels des ports et plaisanciers, acteurs du tourisme, associations...



En savoir +
RDV sur
[laregion.fr/Parlement-
de-la-mer](http://laregion.fr/Parlement-de-la-mer)



© Istock

LE PARLEMENT DE LA MONTAGNE, LA PAROLE AUX ACTEURS DE LA MONTAGNE

Le Parlement de la Montagne est une instance de concertation citoyenne, originale, dédiée à la montagne, qui rassemble l'ensemble des acteurs des 2 massifs d'Occitanie : habitants, acteurs économiques, élus, associations, etc. Privilégiant les solidarités entre Pyrénées et Massif central, c'est un espace de débat, de prospective et de rencontres qui

permet d'échanger sur des problématiques communes et de fédérer la communauté montagnarde d'Occitanie. Ses travaux s'inscrivent dans le cadre du Plan Montagnes Occitanie, Terres de Vie, en pleine complémentarité avec les activités des autres instances dédiées à la montagne notamment l'Agence des Pyrénées et la Compagnie des Pyrénées.



En savoir +
RDV sur
laregion.fr/Le-Parlement-de-la-montagne

La participation citoyenne au profit de tous les territoires

Selon une méthode claire et transparente, en misant sur l'accessibilité et la simplicité, dans le respect, l'écoute et l'inclusion, la Région s'engage à favoriser la participation citoyenne dans la fabrique de ses politiques publiques.

La Région met à disposition des élus locaux des ressources sur son site participatif et organise des temps d'échange sur l'innovation démocratique et ses outils, tels que les budgets participatifs, notamment lors de l'événement annuel « Printemps citoyen en Occitanie » ou dans le cadre de son partenariat avec **Territoires et Citoyens d'Occitanie**.



CONTACT

Direction de Mission Participation
et Engagement citoyen

Tél. 04 67 22 89 82



En savoir +
RDV sur :
laregioncitoyenne.fr

LE RÉSEAU DES 18 MAISONS DE MA RÉGION ET DES 2 MAISONS DE L'ORIENTATION EN OCCITANIE



AUCH



TARBES



SAINT-GAUDENS





Les Maisons de Ma Région

La proximité de la collectivité régionale avec les femmes et les hommes du territoire est une priorité absolue pour la Région Occitanie. Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Aujourd'hui, chacun des treize départements d'Occitanie compte au moins une Maison de Ma Région. Ces Maisons sont ouvertes à tous, dans un souci permanent de proximité avec les usagers, mais aussi avec les acteurs locaux, tant institutionnels, qu'économiques ou associatifs. Élu.e.s, ces Maisons sont aussi les vôtres. Lorsque vous souhaitez faire appel à un dispositif de la Région, les directeurs et leurs équipes vous accompagnent pour définir votre projet, vous orientent vers les dispositifs appropriés, et en assurent le suivi en lien avec les services de la Région. Ils sont également disponibles pour se rendre sur le terrain avec vous et développer une collaboration toujours plus productive, au service de votre territoire et de vos administrés.

Vos interlocuteurs techniques en proximité

Les directeurs des Maisons de Ma Région, des Maisons de l'Orientation, les référents territoriaux et les Agences régionales

ARIÈGE

MAISON DE MA RÉGION À FOIX

maisonregion.foix@laregion.fr
21, cours Gabriel Fauré
09000 Foix
0561396909
Votre contact : Marc Ducos

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Votre référente :
Amelie Garcia
0561336658
amelie.garcia@laregion.fr

AUDE

MAISON DE MA RÉGION À CARCASSONNE

maisonregion.carcassonne@laregion.fr
5, rue Aimé Ramond
11000 Carcassonne
0467229111
Votre contact :
Maxence Taphanel

MAISON DE MA RÉGION À NARBONNE

maisonregion.narbonne@laregion.fr
1bis bld Maréchal Joffre
11100 Narbonne
0467228911
Votre contact :
Sandrine Solé

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Vos référentes :
Gaelle Joulaud
0467228020
gaelle.joulaud@laregion.fr
Nathalie Eybalin (*intérim*)
0467228020
nathalie.eybalin@laregion.fr

AVEYRON

MAISON DE MA RÉGION À RODEZ

maisonregion.rodez@laregion.fr
41 & 43, rue Béteille
12000 Rodez
0561396912

MAISON DE MA RÉGION À MILLAU

maisonregion.millau@laregion.fr
Place de la Capelle
12100 Millau
0561396812
Votre contact
(Rodez et Millau):
Élise Costes

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Vos référents :
Silvère Derijard-Kummer
0467226390
silvere.derijard-kummer@laregion.fr
Alice Mellac
0561396749
alice.mellac@laregion.fr

GARD

MAISON DE MA RÉGION À NIMES

maisonregion.nimes@laregion.fr
3, place des Arènes / 21,
allées Boissy d'Anglas
30000 Nimes
0467229130

MAISON DE MA RÉGION À ALÈS

6, Place des Martyrs
de la Résistance
30100 Alès
0467178830
Votre contact : Pierre Thoniel

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Vos référents :
Silvère Derijard-Kummer
0467226390
silvere.derijard-kummer@laregion.fr
Laura Sovet
0467228123
laura.sovet@laregion.fr

HAUTE-GARONNE

MAISON DE MA RÉGION À SAINT-GAUDENS

maisonregion.saintgaudens@
laregion.fr
7, place Maréchal-Juin
31800 Saint-Gaudens
05 61 33 48 90
Votre contact :
Éric Sentucq

MAISON DE L'ORIENTATION À TOULOUSE BELLEFONTAINE

57 All. de Bellefontaine
31100 Toulouse
05 61 33 48 49
Votre contact :
Laurent Bonnefont

MAISON DE L'ORIENTATION À TOULOUSE CENTRE

50 Rue des 7 Troubadours
31000 Toulouse
05 61 39 67 72
Votre contact :
Laurent Bonnefont

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Votre référente :
Élia Koo
05 61 33 54 40
elia.koo@laregion.fr

GERES

MAISON DE MA RÉGION À AUCH

maisonregion.auch
@laregion.fr
Place Jean David (locaux CCI)
32000 Auch
05 61 39 69 32
Votre contact :
Sandrine Redolfi De Zan

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Votre référente :
Sophie Verdier
05 61 33 52 56
sophie.verdier@laregion.fr

HERAULT

MAISON DE MA RÉGION À BÉZIERS

maisonregion.beziers@
laregion.fr
44bis, allées Paul Riquet
(entrée sur la place)
34500 Béziers
04 67 22 89 34
Votre contact :
Cédric Cordier

MAISON DE L'ORIENTATION À MONTPELLIER

185 All. du Nouveau Monde
34000 Montpellier
04 67 22 91 60
Votre contact :
Carole Bizet

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Vos référents :
Nicolas Depoix
04 67 22 79 39
nicolas.depoix@laregion.fr
Timothée Lhomme
04 67 22 98 70
timothée.lhomme@laregion.fr

LOT

MAISON DE MA RÉGION À CAHORS

maisonregion.cahors@
laregion.fr
107, quai Cavaignac
46000 Cahors
05 61 39 69 46

MAISON DE MA RÉGION À FIGEAC

maisonregion.figeac
@laregion.fr
6, avenue Bernard Fontanges
46100 Figeac
05 61 33 48 40
*Votre contact (Cahors et
Figeac) :* Karine Barbé

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Votre référente : Alice Mellac
05 61 39 67 49
alice.mellac@laregion.fr

LOZÈRE

MAISON DE MA RÉGION À MENDE

maisonregion.mende
@laregion.fr
9, bld Théophile Roussel
48000 Mende
04 67 22 89 51
Votre contact :
Mathilde Grandval

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Votre référent :
Silvère Derijard-Kummer
04 67 22 63 90
silvere.derijard-
kummer
@laregion.fr

HAUTES-PYRÉNÉES

MAISON DE MA RÉGION À TARBES

maisonregion.tarbes
@laregion.fr
8, avenue des Tilleuls
65000 Tarbes
05 61 39 69 65
Votre contact :
Claudine Padroni-Bourdieu

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Votre référente :

Tiphaine Baret
0561336658
tiphaine.baret@laregion.fr

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Votre référente :

Miren Martin-Iturria
0561396750
miren.martiniturria@laregion.fr

PYRÉNÉES ORIENTALES

MAISON DE MA RÉGION À PERPIGNAN

maisonregion.perpignan@laregion.fr
35, bld St-Assisclé
Centro del Mon
66000 Perpignan
0468682466
Votre contact : Peggy Cases

TARN-ET- GARONNE

MAISON DE MA RÉGION À MONTAUBAN

maisonregion.montauban@laregion.fr
20, place Prax Paris
82000 Montauban
0561396982
Votre contact : François Albert

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Votre référente :

Nathalie Eybalin (*intérim*)
0467228020
nathalie.eybalin@laregion.fr

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Votre référente :

Amandine Soury
0561335551
amandine.soury@laregion.fr

TARN

MAISON DE MA RÉGION À ALBI

maisonregion.albi@laregion.fr
39, lices Georges Pompidou
81000 Albi
0561396981

MAISON DE MA RÉGION À CASTRES

maisonregion.castres@laregion.fr
40, allée Alphonse Juin
81100 Castres
0561334842
Votre contact (Albi et Castres) : Thierry Decomps



Maison de Ma Région - Rodez - Aveyron (12) © Emmanuel Grimault

Les Agences régionales

AD'OCC

Agence Régionale de Développement Économique
agence-adocc.com
Directeur Général:
Nicolas Schaeffer

TOULOUSE

55, Avenue Louis Bréguet
31400 Toulouse
0561125712

MONTPELLIER

132, Boulevard Pénélope
34000 Toulouse
0467856960

PÉROLS

3840, Av. Georges Frêche
34477 Pérols
0499642929

ARAC

Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction
arac-occitanie.fr
Directeur Général:
Aurélien Joubert

TOULOUSE

55, avenue Louis Bréguet
31400 Toulouse
0562727100

MONTPELLIER

117 rue des États Généraux
CS 19536
34961 Montpellier CEDEX
0499524524

AREC

Agence Régionale Énergie Climat
arec-occitanie.fr
Directeur Général:
Stéphane Péré

TOULOUSE

55, avenue Louis Bréguet
31086 Toulouse CEDEX 2
0534319700

MONTPELLIER

117 rue des États Généraux
CS 19536
34961 Montpellier CEDEX
0499524524

GIP MA SANTÉ, MA RÉGION

Directrice: Sophie Dejoux
sophie.dejoux@laregion.fr
0561396686

FONCIÈRE AGRICOLE D'OCCITANIE

Directrice:
Emmanuelle Laganier
emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr

TOULOUSE

55 avenue Louis Bréguet
CS 24020
31028 Toulouse CEDEX 4
0562727100

MONTPELLIER

117 rue des États Généraux
CS 19536
34961 Montpellier CEDEX 2
0499524524

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

arb-occitanie.fr
Directeur: Simon Woodsworth

Hôtel de la Région de Montpellier

201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier
CEDEX 02
0467178746

CRTL

Comité Régional du Tourisme et des Loisirs
pro@crtoccitanie.fr
Directeur Général: Jean Pinard

MONTPELLIER

64 Rue Alcyone
34000 Montpellier
0430638420

TOULOUSE

15, rue Rivals
CS 78543 F-31685
Toulouse Cedex 6

Hôtel de Région Toulouse

22, boulevard
du Maréchal Juin
31406 Toulouse
CEDEX 9

Hôtel de Région Montpellier

201, avenue de la
Pompignane
34064 Montpellier
CEDEX 02

Numéro unique 3 010
(service et appel gratuit)
contact@laregion.fr



RDV sur :
laregion.fr